

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# pour la Communauté de communes du Pays de l'Ozon











# Sommaire

Préambule	р5
Art.1 - Objet du contrat 1.1 - Présentation du territoire du Pays de l'Ozon : Périmètre et compétences 1.2 - Diagnostic du territoire du Pays de l'Ozon : forces et faiblesses	p5 p6 p6
Art.2 - L'Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon 2.1 - Co construire le CRTE avec les maires et les Présidents des syndicats 2.2 - Mobiliser les partenaires publics et privés 2.3 - La vision politique des élus de la CCPO	p8 p9 p9 p10
Art.3 - Les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion Territoriale	p10
Art.4 - Les orientations stratégiques du projet du territoire dans les axes stratégiques de l'Etat 4.1- Orientation 1 : Compétitivité 4.1.1 - Soutenir le développement économique et porter une stratégie foncière 4.1.2 - Renforcer l'attractivité territoriale et développer une politique touristique durable 4.2 - Orientation 2 : Cohésion territoriale 4.2.1 - Améliorer l'accès aux soins avec la réhabilitation de la maison médicale à Ternay 4.2.2 - Rendre accessible les gymnases des deux collèges du territoire aux personnes handicapées 4.3 - Orientation 3 : Transition écologique, énergétique 4.3.1 - Réhabiliter les équipements communaux et intercommunaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique 4.3.2 - Reprendre des infrastructures d'éclairage public 4.3.3 - S'orienter vers une mobilité plus douce pour le climat 4.3.4 - Proposer une déchetterie professionnelle	p12 p12 p12 p13 p13 p13 p14 p14 p14 p14
Art. 5 - Le plan d'action 5.1 - Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat 5.2 - Validation des actions 5.3 - Projets et actions en maturation	p14 p14 p15 p15
Art.6 - Modalité d'accompagnement en ingénierie	p15
Art.7 - Engagement des partenaires 7.1 - Dispositions générales concernant les financements 7.2 - Le territoire signataire 7.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics	p16 p16 p16 p16

7.4 - Engagement du Département	p17
Art.8 – Gouvernance du CRTE 8.1 - Le comité de pilotage 8.2 - le comité technique 8.3 - L'articulation avec les autres instances	p18 p18 p18 p19
Art.9 - Suivi et évaluation du CRTE	p19
Art.10 - Résultats attendus du CRTE	p20
Art.11 - Entrée en vigueur et durée du CRTE	p21
Art. 12 - Evolution et mise à jour du CRTE	p21
Art.13 - Communication	p21
Art.14 - Résiliation du CRTE	p21
Art.15 - Traitement des litiges	p21
Sommaire des annexes	p22

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# **ENTRE**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

Représenté par Pierre Ballesio, Président de la CCPO autorisé à signer l'effet des présentes Suivant délibération N° 2021-60 en date du 5 juillet 2021

D'une part,

ET

# L'ÉTAT,

Représenté par Monsieur Benoît ROCHAS, sous-préfet en charge du Rhône Sud, Ci-après désigné par « l'État » ;

# Le Département du Rhône

Représenté par Mireille SIMIAN et Jean-Jacques BRUN, conseillers départementaux du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon

Ci-après désignée par « Département »

D'autre part,

# **EN PRESENCE:**

- Des Maires des communes membres de la CCPO
- De Michel BOULUD, Président du SMAAVO
- De René MARTINEZ, Président du SITOM

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

# Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

# Art.1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

#### Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation sur la période 2020-2026 : Etat, collectivités, (CCPO, communes, SMAAVO, SITOM Rhône Sud, Département...)

# 1.1 - Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) a été créée par arrêté préfectoral en date du 26 novembre 1997 avec 5 communes membres Communay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay. Elle était la première communauté de communes dans le Rhône à adopter le régime de la taxe professionnelle unique pour impulser une nouvelle dynamique communautaire en matière de développement économique.

Son périmètre a évolué en 2013. Chaponnay et Marennes ont rejoint la CCPO.

Ses compétences ont également évolué considérablement depuis sa création.

Les principales prises de compétences impactant le projet de territoire 2020 - 2026 développées dans le CRTE sont les suivantes :

- 2004 : élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, déléguée : SITOM Rhône Sud
- 2006 : intégration du syndicat intercommunal de l'école de musique SIEM
- 2007 : Intégration du SIVOS de RAVAREIL (gymnases des collèges)
- 2017 : tourisme, environnement, espèces invasives, et, GEMAPI, complémentaires GEMAPI, délégués au SMAAVO
- 2021 : Autorité Organisatrice de Transports

Dans ce contexte, la CCPO a associé au CRTE ses 7 communes membres et les deux syndicats à qui elle a délégué sa compétence.

Les derniers arrêtés préfectoraux précisant les compétences de la CCPO, du SITOM et du SMAAVO figurent en annexe du présent contrat.

La gouvernance de la CCPO a également fait le choix d'élaborer son CRTE en partenariat avec le Département du Rhône sur des sujets dont les enjeux dépassent ses frontières administratives. Ainsi un courrier en date du 15 janvier 2021 a été adressé à Monsieur le Préfet de Région pour formaliser cette volonté.

# 1-2 - Diagnostic du territoire du Pays de l'Ozon : forces et faiblesses

La CCPO se situe au sud-est du département du Rhône, en limite de la Métropole de Lyon, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et de Vienne Condrieu Agglomération.

# La superficie

Elle s'étend sur une superficie de 7 800 hectares. 55% de cette dernière sont des terres agricoles (4 275 ha). Les espaces naturels et agricoles subissent le processus d'artificialisation. De 2005 à 2015, l'artificialisation des sols a consommé 138 hectares d'espaces naturels et agricoles.

# La population

Elle s'élève à 25 883 habitants en 2017. La CCPO a une progression démographique continue avec 1 343 habitants supplémentaires entre 2012 et 2017 (+1,1% par an, avec un solde migratoire de + 0,6%).

# Les logements

Le nombre de logements en cours de construction est de 864 entre 2014 et 2019 dont 58,5% sont des logements individuels. Au total 1327 logements supplémentaires étaient inscrits dans le PLH 2015-2020. Les communes de Communay, Chaponnay, Saint-Symphorien-d'Ozon et Ternay sont assujetties à la loi SRU et ont obligation d'avoir plus de 25% de logements sociaux sur leur commune. Les besoins en logement devront prendre en compte l'évolution de la population du Pays de l'Ozon, à savoir, son vieillissement (indicateur de jeunesse - rapport des moins de vingt ans/60 ans et + : 2012 : 1,21 – 2017 : 1,09), la taille de ses ménages (2012 : 2,58 pers/ ménage – 2017 : 2,53 pers/ ménage) et la composition des ménages (45,6% des familles avec enfant(s)).

# L'activité économique du Pays de l'Ozon

Elle est diversifiée mixant TPE et PME, dont des grands comptes. 3 secteurs d'activités prédominent : transport- logistique, commerce interentreprises (de gros) et l'industrie. Cette dernière est toujours créatrice d'emplois (+5% entre 2011-2016) sur le territoire de la CCPO.

Elle se caractérise par une forte croissance de l'économie présentielle (commerces de détail et services). Les « fonctions métropolitaines » sont en hausse avec les prestations intellectuelles, conception recherche, gestion culture-loisirs...

La CCPO a des capacités de plus en plus fortes à attirer des nouvelles entreprises et des investisseurs privés.

# Les parcs d'activités économiques

La CCPO gère 7 zones d'activités économiques pour une surface cumulée de 204,5 hectares. Ces parcs d'activités sont vieillissants et peu denses, développés au gré des opportunités et peu différenciés. Le stock du nouveau foncier économique est en baisse. Les potentialités de renouvellement sont privées. La concurrence entre usages économiques, agricoles et naturels, est associée à de fortes contraintes réglementaires.

# L'emploi

La CCPO compte 9000 emplois salariés privés en 2016 et elle enregistre une forte augmentation de ces effectifs entre 2011 et 2016, avec une progression de +13,4%.

Les emplois du territoire sont occupés par 15% des actifs qui habitent les communes de la CCPO. Près d'un actif sur deux venant travailler dans la CCPO réside dans la Métropole de Lyon.

# Les déplacements

87,2% des déplacements domicile-travail en lien avec la CCPO sont réalisés en voiture pour 5,6% à vélo.

Les déplacements domicile travail avec la métropole de Lyon représentent 57,2% des flux totaux (10 330 déplacements). En dehors de la Métropole lyonnaise, les flux les plus significatifs sont enregistrés avec la CA Vienne Condrieu (1500 déplacements) et la CCEL (700 déplacements)

#### Le tourisme

Le territoire possède de nombreuses richesses diversifiées. Naturelles et paysagères, agricoles, patrimoine bâti....

Un syndicat d'initiative est présent sur la commune de Ternay. La compétence est récente, l'identité territoriale est à valoriser vis-à-vis des habitants et des territoires voisins.

# Les services publics et équipements gérés par la CCPO

La CCPO gère une Ecole de Musique avec Solaize et a développé un partenariat avec une autre école pour accueillir les élèves de notre périmètre. Elle a mis en place une navette LiaiZon permettant d'emprunter des fonds sur les 7 médiathèques de la CCPO.

Elle a également en charge la gestion des 2 gymnases des collèges implantés sur son territoire qu'elle mutualise avec les associations sportives locales en dehors des horaires des cours d'éducation physique et sportive.

Sur le territoire du Pays de l'Ozon, on observe :

Un bon niveau d'équipements de proximité et intermédiaire, malgré des besoins amenés à s'accroitre.

Une dépendance extérieure aux équipements scolaires secondaires et de santé de niveau supérieur.

Enfin, la CCPO gère également le casernement de gendarmerie de Saint-Symphorien-d'Ozon.

#### Ressources en eau

L'Ozon traverse le territoire de la CCPO et contribue à son identité. Des zones humides, dont celle de la Sauzaye d'une superficie de 47 hectares à Chaponnay sont également présentes. Ces spécificités sont une richesse naturelle et pour les loisirs. Elles sont entretenues et gérées par le SMAAVO dans le cadre de la compétence GEMAPI, avec un plan de gestion de l'Ozon à l'échelle du bassin versant. Les cours d'eau présentent également un risque d'inondation. Cet aspect est pris en compte avec un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.

# Art.2 - L'Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

La nouvelle gouvernance de la CCPO installée en juin 2020 a lancé son **projet de territoire** avec URbaLYON à l'horizon de 2040 avec un rendu attendu pour 2022.

Elle élabore son **plan de mandat 2020-2026**, qui s'appuiera sur une stratégie d'influence et sur un pacte financier et fiscal entre la CCPO et ses communes membres, tous deux en cours d'élaboration.

Les municipalités et les syndicats inclus dans le CRTE ont de leur côté élaboré leur plan de mandat et retenus leurs priorités. La commune de Simandres s'octroie un délai supplémentaire pour présenter son projet de territoire du fait de l'arrêt de la création du parc d'activités des Trénassets sur son territoire.

# 2.1 - Co construire le CRTE avec les Maires et les Présidents des syndicats

Le bureau communautaire composé du Président et de 6 vice-présidents représentant chacune des communes membres de la CCPO se réunit chaque semaine pour définir les orientations stratégiques de la collectivité. Il reçoit régulièrement les Présidents des syndicats (SITOM, SMAAVO)

La conférence des maires est sollicitée pour toutes décisions ayants des incidences municipales, notamment lors de compétences partagées.

Elle est associée à l'élaboration de l'ensemble des documents stratégiques en cours d'élaboration : projet de territoire, stratégie d'influence, pacte financier et fiscal.

Les 11 commissions thématiques sont force de propositions auprès du bureau et de l'assemblée communautaire. Elles sont ouvertes aux élus municipaux et assurent l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire

Afin de faciliter la mise en œuvre des projets communautaires et d'échanger sur d'autres projets respectant les priorités /organisations de chacun, les DGS de la CCPO et de ses communes membres se réunissent trimestriellement sur un ordre du jour déterminé et échangent au fil de l'eau. Il en est de même entre les responsables de pôles des différentes collectivités.

# 2.2 - Mobiliser les partenaires publics et privés

En matière de partenariat, la gouvernance collabore avec de multiples instances, et, notamment avec :

Le Département du Rhône. Le Président et la DGS de la CCPO participent respectivement à la conférence des Présidents et au club des DGS organisés par le Département.

La Région AURA qui soutient la communauté de communes et communes membres dans le cadre de leurs projets respectifs.

Le SEPAL, dans le cadre du SCOT de l'Agglomération Lyonnaise.

L'AOMTL en cours de construction sur les enjeux de mobilité.

La CCPO a sollicité son adhésion au pôle Métropolitain.

# Elle travaille également en réseau avec :

- Sur des dossiers transversaux : Urba Lyon, l'Agence technique départementale
- Développement économique, logement : EPORA, la SAFER, ALTE 69, CAUE
- Les chambres consulaires : CCI, Chambre des Métier, chambre d'agriculture
- ALYSEE, qui fédère notamment les associations d'entreprises de son territoire. IIVR, création d'entreprises

- Environnement : agence de l'eau, Paragrêle, ADEME
- Emploi et insertion: Mission Locale Rhône Sud Est, Jardins de Lucie, PIJ, RIJ
- Maisons Familiales Rurales, Pôle emploi
- Mobilité : CEREMA, ADEME
- Tourisme, culture : DRAC, Médiathèque départementale, fédération française de randonnée,
   Rhône Tourisme

Le tissu associatif local représentant la diversité des centres d'intérêt de la population est également un interlocuteur privilégié.

La population est invitée à s'exprimer lors de réunions publiques ou de quartiers...Elle peut interpeler la gouvernance via le site internet de la CCPO

Les partenariats élaborés autour de ce contrat, participeront à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

# 2.3 - La vision politique des élus de la CCPO

Le Cadre de vie constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; Il donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs du Pays de l'Ozon.

Il relie l'histoire son territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable.

La qualité du cadre de vie proposée aux habitants et travailleurs du territoire du Pays de l'Ozon est un élément essentiel de son attractivité.

Le cadre de vie est diversifié et se construit à toutes les échelles, notamment :

- Sur les richesses naturelles, écologiques et paysagères du territoire
- Sur les aménités des centres villes : commerces, parcs, espaces de détente, équipements, stationnement...
- La qualité du bâti historique ou contemporain
- La qualité de vie des logements et des quartiers, sur la qualité des usages des espaces
- La prise en compte des enjeux de santé environnementale

Le cadre de vie évolue au fur et à mesure des projets et du développement urbain. C'est pourquoi, la fabrication de sa qualité doit se traduire dans tous les aspects des projets.

Pour la gouvernance de la CCPO, le cadre de vie doit permettre la préservation et le rayonnement de son territoire.

# Art.3 - Les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale

Les enjeux identifiés en début de mandature pour le territoire du Pays de l'Ozon sont multiples :

# Logement/ équipements

- Moderniser et rénover, y compris sur le plan énergétique
- Réaliser des logements inclusifs prenant en compte l'évolution des compositions des ménages
- Mutualiser et optimiser
- Réaliser des nouveaux équipements exemplaires : faible consommation foncière, optimisation thermique, consommation d'énergie renouvelable
- Maitriser les coûts d'investissement et de gestion

#### Economie

- Renforcer la différenciation et la complémentarité des parcs d'activité
- Requalifier les sites d'accueil économiques et renouveler l'offre immobilière privée
- Etre en capacité de programmer du foncier nu et des espaces de qualification
- Programmer une offre économique permettant le développement endogène et exogène
- Proposer une offre foncière et immobilière régulière

# Mobilité

- Améliorer l'accessibilité du territoire à la grande échelle : intermodalité, accès au ferroviaire, routière et autoroutière
- Redéfinir l'usage de la voiture pour accompagner la transition énergétique
- Identifier les aménagements favorisant les modes actifs pour une ville des proximités et d'amélioration du cadre

# Valoriser l'identité du Pays de l'Ozon et proposer une offre touristique

- Identifier les identités du Pays de l'Ozon sur la base de l'héritage des patrimoines, matériels/ immatériels, bâtis/ non bâtis, urbain/rural/ naturel, historique/ contemporain, remarquable/ ordinaire....
- Valoriser les spécificités de la CCPO et développer un tourisme local et durable

# Valoriser les ressources naturelles et agricoles

- Identifier les espaces sensibles écologiquement
- Préserver la ressource en eau et la valoriser
- S'interroger sur l'avenir de l'agriculture et l'alimentation du territoire

# Valoriser les déchets ménagers et professionnels

- Poser des silos enterrés en centre-ville ou dans les zones denses
- Collecter les bio déchets en apport volontaire dans les centres villes
- Engager une réflexion pour créer une déchetterie automatique réservée aux professionnels pour collecter les déchets industriels

# Art. 4 - Les orientations stratégiques du projet du territoire dans les axes stratégiques de l'Etat

Le projet de territoire des collectivités intégrées dans le CRTE du Pays de l'Ozon prévoit plusieurs orientations stratégiques qui s'inscrivent dans les axes stratégiques de l'Etat.

# 4.1 - Orientation 1 : Compétitivité

Le projet de territoire de la CCPO et celui des communes et syndicats sont au cœur de cet axe autour de deux thèmes majeurs

4.1.1 - Soutenir le développement économique et porter une stratégie foncière

En prenant en compte le contexte de raréfaction du foncier à vocation économique sur la CCPO et du durcissement du contexte réglementaire (objectif ZAN et projet de loi Climat et Résilience), la CCPO souhaite requalifier, densifier et étendre modérément ses parcs d'activités.

# • Extension modérée du parc d'activité de Charvas à Communay et mise en œuvre des mesures « E, R, C, »

Elle vient compléter le parc actuel aménagé sur une vingtaine d'hectares sur 6,7 hectares dont 4,4 cessibles. Une quinzaine de lots seront créés à destination des professions artisanales, des TPE. L'objectif est d'offrir un parcours résidentiel au tissu économique de la CCPO. Afin de prendre en compte les arrêtés de protection des espèces de faune et de flore interdisant de détruire, d'altérer ou de dégrader le milieu particulier de ses espèces protégées. Des mesures d'atténuation Eviter, Réduire et Compenser seront mises en place dès la phase travaux. Un suivi sera réalisé sur 30 ans ;

# Requalification du parc du Chapotin à Chaponnay

Réalisée en plusieurs phases, l'objectif est prendre en compte l'ensemble des usagers pour optimiser leur cohabitation. La voirie est reprofilée afin que les poids lourds se croisent. Des stationnements véhicules sont prévus pour les visiteurs des entreprises et des pistes cyclables sont intégrées pour favoriser les modes doux.

# • Offrir du foncier sans artificialiser de nouvelles terres agricoles

La CCPO a fait le choix de se faire accompagner par Urba Lyon pour définir une nouvelle stratégie en matière de développement économique. L'objectif est d'identifier les possibilités de densification des secteurs à vocation économique. Pour ce faire la requalification des parcs d'activité existant puis la Zone 3M à Ternay, vont être étudiées.

4.1.2 - Renforcer l'attractivité territoriale et développer une politique touristique durable

La nouvelle gouvernance de la CCPO réalise une stratégie d'influence afin de renforcer son rayonnement. Les conclusions de cette dernière sont à venir.

Plusieurs pistes de réflexion sont en débat :

- Faire évoluer le lieu d'accueil du syndicat d'initiative de Ternay afin mieux valoriser les richesses des 7 communes de la CCPO et développer un tourisme durable de proximité

- Rassembler les cours de l'EMO sur un site pour renforcer l'offre pédagogique proposée par les professeurs aux 200 élèves inscrits.
- Construire un gymnase intercommunal pour mieux répondre à une demande croissance des associations locales
- Construire un centre aqua ludique pour permettre aux élèves du Pays de l'Ozon d'apprendre à nager sur leur territoire et offrir un équipement de loisirs pour tous ses habitants.

# 4.2 - Orientation 2 : Cohésion territoriale

Au sein de la CCPO, le pacte financier et fiscal en cours de réalisation contribuera à la cohésion territoriale entre elle-même et ses communes membres. Il poursuit trois objectifs : permettre la réalisation du plan de mandat de la CCPO, aider les communes les plus défavorisées, et faire preuve de solidarité envers l'ensemble 7 communes.

La cohésion territoriale comporte par ailleurs deux orientations stratégiques principales :

4.2.1 - Améliorer l'accès aux soins avec la réhabilitation de la maison médicale à Ternay

Dans l'optique de pérenniser et garantir un service public de santé à sa population, la municipalité de Ternay s'est portée acquéreur de la maison médicale implantée sur la commune. L'extension du bâtiment et sa rénovation thermique est en effet une nécessité en raison du nombre important de nouvelles demandes d'installation de professionnels médicaux et paramédicaux.

- 4.2.2 Rendre accessible les gymnases des deux collèges du territoire aux personnes handicapées
  - Travaux de mise en accessibilité du gymnase Hector Berlioz situé sur la commune de Communay.

Il est nécessaire d'aménager une rampe d'accès pour accéder au plateau sportif et d'améliorer la circulation sur celui-ci notamment en stabilisant le sol par la pose d'un revêtement conforme.

O Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées du gymnase Ravareil situé sur la commune de Saint-Symphorien d'Ozon.

Il est nécessaire d'implanter un ascenseur pour permettre aux utilisateurs et publics handicapés d'accéder à l'étage où se situent le bureau des professeurs, la salle de danse et l'espace des agrès.

A côté de ces deux projets identifiés dans le CRTE, la cohésion territoriale apparait de façon transversale dans de nombreux projets inscrits dans les deux autres axes, compétitivité et transition écologique.

En effet, la politique touristique contribuera également à la cohésion territoriale en renforçant l'identité du territoire et en développant une histoire commune et partagée entre ses habitants.

Par ailleurs, la rénovation énergétique des équipements communaux (écoles, gymnases, courts de tennis...) profitera aux usagers du Pays de l'Ozon et renforcera leur bien-être propice aux performances.

# 4.3 - Orientation 3 : Transition écologique, énergétique

4.3.1 - Réhabiliter les équipements communaux et intercommunaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique

Pour répondre aux exigences du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire, la CCPO et ses communes membres prévoient tout au long du mandat de réhabiliter de nombreux équipements publics : écoles, cours d'école, gymnases, bâtiments communaux, couverture de terrains de tennis avec des panneaux photovoltaïques. La volonté est de participer à la réalisation des objectifs nationaux sur le plan énergétique.

# 4.3.2 - Reprendre des infrastructures d'éclairage public

Certaines communes vont également s'engager à réduire en énergie, autant à des fins calorifuges que sécuritaires, en passant l'éclairage de leur voirie en 100% LED.

# 4.3.3 - S'orienter vers une mobilité plus douce pour le climat

La CCPO travaille avec les ASF sur la réalisation d'une aire de covoiturage de 80 places à hauteur de la sortie 16 de l'A46 Sud ; Elle souhaiterait équiper son territoire d'une deuxième aire de covoiturage à hauteur de Marennes toujours en bordure de l'A46 Sud afin de proposer cet équipement au plus près du domicile des résidants.

Ces parkings de covoiturage viendront compléter l'amélioration de l'offre en transports en commun attendue avec l'adhésion à l'établissement public remplaçant le SYTRAL.

Aussi, en prenant la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité en 2021, la CCPO entend mette en place une politique cyclable sur l'ensemble de son territoire. Un plan vélo est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre tout au long du mandat. Les nouveaux travaux de voirie intégreront également des pistes cyclables favorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle.

# 4.3.4 - Proposer une déchetterie professionnelle

La CCPO a engagé une réflexion pour réduire les dépôts sauvages jalonnant son territoire. Elle envisage de réaliser une, voire deux, déchetteries à destination des professionnels. Aucune solution globale n'existe aujourd'hui pour les déchets industriels. Les déchetteries implantées aujourd'hui sur le Pays de l'Ozon sont réservées aux ménages et donc fermées aux professionnels. Une déchetterie automatique permettant de réduire les contraintes d'exploitation et d'offrir une amplitude horaire maximale (24H/24 et 7 jours / 7) est donc en réflexion pour offrir une solution de proximité au tissu économique local.

# Art. 5: Le plan d'action

# 5.1- Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La CCPO a signé un Contrat territoire Lecture avec la DRAC. A ce jour, elle ne dispose pas d'autres dispositifs contractuels avec l'Etat.

Les communes et les syndicats n'ont pas signalé d'autres dispositifs de leur côté.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraine la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

# 5.2 -Validation des actions

Les plans d'actions et actions opérationnelles en annexe du présent CRTE conduiront la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fichesactions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

# 5-3 - Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

# Art.6 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

La CCPO est accompagnée par URBA LYON sur la réalisation de son projet de territoire ainsi que sur les possibilités de requalification, de densification et d'extension de ses parcs d'activités.

Elle a sollicité l'ingénierie du Département du Rhône pour optimiser la gestion de l'école de musique.

# Art.7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

# 7.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

# 7.2- Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté » de communes du Pays de l'Ozon assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

# 7.3- L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

# En particulier:

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

# 7.4 - Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Pacte du Rhône entre le Département et la CCPO est en cours de signature.

# Art. 8 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

# 8.1 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il sera composé de Monsieur le Préfet, des Présidents, de la CCPO, du SITOM et du SMAAVO, des maires de la CCPO, du Président du Département. Un accompagnement technique sera sollicité pour faciliter la mise en œuvre des décisions prises par le COPIL vers le COTECH.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

# 8.2 – Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays de l'Ozon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé des représentants de l'Etat, des DGS, de la CCPO, des Syndicats, des communes et du Département du Rhône. D'autres membres pourront être conviés en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

 Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

# 8.3 – L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

# Art.9 - Suivi et évaluation du CRTE

La vision stratégique inscrite dans ce contrat du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

# Art. 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

# Orientation 1 Compétitivité

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du produit fiscal lié à l'activité	En 2020 : 7 741 191€	Augmentation de 5%
économique (CFE, CVAE, TASCOM, IFER)		
Nombre d'hectares artificialisés	2005-2015 : 128 ha	Diminution sur la période
		2015/2026 (Etude en cours
		Agence d'urbanisme)
Nombre d'entreprises implantées	2 235	A définir : Etude en cours
Nombre d'emplois	En 2019 : 10 100	A définir : Etude en cours

# Orientation 2 Cohésion territoriale

Indicateur	Référence	Objectif	
Accessibilité des équipements publics	- Gymnase Berlioz	<ul> <li>Rampe d'accès</li> </ul>	
gérés par la CCPO	- Gymnase Ravareil	- Ascenseur	
Nombre de professions médicales en plus	A définir	A définir : Etude en cours	
accueillies dans la maison médicale de			
Ternay		CONTRACTOR OF THE STATE OF THE	

# Orientation 3 Transition écologique et énergétique

Indicateur	Référence	Objectif
Rénovation énergétique des bâtiments	En cours d'étude	Décret tertiaire
publics		
Part des déplacements domicile-travail à	5,6%	7%
vélo		

# Art.11 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

# Art.12 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Le projet de territoire et les autres études stratégiques sur lesquelles il s'appuie n'étant pas achevés au moment de la signature du contrat, un avenant sera réalisé lors de l'approbation de ce dernier.

Ce sera également le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

# Art.13 - Communication

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, en cours de définition.

La communication se fera notamment sur les sites internet et les bulletins de la CCPO, des communes et des syndicats intégrés dans le CRTE.

Le soutien financier de l'Etat et des autres partenaires financiers sera mentionné lors de la réalisation des projets par les outils de communication adéquate.

# Art.14 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

# Art.15 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Pour l'Etat,

Le Sous-préfet en charge du Rhône Sud,

Benoît ROCHAS,



Pour la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,

Le Président,

Pierre BALLESIO,

Pour le Département du Rhône,

Le Président, Christophe GUILLOTEAU, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques BRUN, conseiller départemental,

# Sommaire des annexes

- Annexe 1 : Statuts CCPO, SITOM et SMAAVO
- Annexe 2 : Projet politique des communes et syndicats
- Annexe 3 : Fiches projet et fiches actions



Liberté Égalité Fraternité

Préfecture

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Affaire suivie par : Suzanne Alberni

Tél.: 04 72 61 60 97

Courriel: suzanne.alberni@rhone.gouv.fr

ARRETE nº 69 - 2021 - 06 - 01 - 00003 du 01 JUIN 2021

relatif aux statuts et compétences de la communauté de communes du Pays de l'Ozon

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre national du mérite

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 68;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17 ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU l'article L.1231-1-1 du Code des transport;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4238/97 du 26 novembre 1997 portant constitution de la communauté de communes du pays de l'Ozon;

VU les arrêtés préfectoraux n° 6093 du 30 décembre 1999, n° 6094 du 30 décembre 1999, n° 5773 du 27 décembre 2000, n° 4464 du 17 décembre 2003, n° 3732 du 7 septembre 2004, n° 6345 du 22 décembre 2006, n° 5627 du 21 décembre 2007, n° 1881 du 2 février 2010, n°2012 335-0010 du 30 novembre 2012 et n° 2013 248 - 0011 du 5 septembre 2013, n° 69-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016, n° 69-2017-12-01-006 du 1 $^{\rm er}$  décembre 2017 et n° 69-2018-12-11-005 du 11 décembre 2018 relatifs aux statuts et compétences de la communauté de communes du Pays de l'Ozon ;

VU la délibération du 22 février 2021 dans laquelle le conseil de la communauté de communes du Pays de l'Ozon approuve la modification des statuts de la communauté de communes afin de se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière de mobilité pour devenir autorité organisatrice de la mobilité conformément à l'article L.1231-1-1 du Code des transports ;

VU l'avis favorable de l'ensemble des communes membres de la communauté de communes du Pays de l'Ozon sur le transfert de la compétence mobilité et sur cette modification statutaire ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité sont réunies ;

SUR la proposition de Monsieur le sous-préfet en charge du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône;

# **ARRETE:**

<u>Article I</u> – Les dispositions des articles 1 à 13 de l'arrêté n° 4238/97 du 26 novembre 1997 portant constitution de la communauté de communes du pays de l'Ozon sont remplacées par les dispositions suivantes :

<u>Article 1</u> – La communauté de communes du pays de l'Ozon, créée par arrêté préfectoral n° 4238/97 du 26 novembre 1997, modifié par les arrêtés susvisés, est composée des communes de Chaponnay, Communay, Marennes, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay.

Article 2 – La communauté de communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet de développement et l'aménagement de l'espace.

<u>Article 3</u> – Les compétences exercées par la communauté de communes sont les suivantes :

# 1 – GROUPE DE COMPETENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires relevant de chacun des groupes suivants :

- 1<sup>er</sup> groupe : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
  - 2 eme groupe: Actions de développement économique dans les conditions prévues à

l'article L. 4251-17; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme;

- 3ème groupe : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-17 du code de l'environnement alinéa 1<sup>er</sup>, 2ème, 5ème et 8ème : aménagement du bassin versant ou d'un bassin versant de l'Ozon ; Entretien et aménagement de l'Ozonet ses affluents, canaux et plans d'eau ; Défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines ;
  - 4<sup>me</sup> groupe : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- 5<sup>me</sup> groupe : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

# 2 – GROUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes du Pays de l'Ozon exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences optionnelles suivantes :

- 1<sup>er</sup> groupe : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schéma départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
  - 2<sup>eme</sup> groupe : Politique du logement et du cadre de vie ;
  - 3<sup>eme</sup> groupe : Création ou aménagement et entretien de la voirie.

# 3 - GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences facultatives suivantes :

- Compétences complémentaires GEMAPI
- -Mise en place de stations hydrométriques repères de crues sur les cours d'eau du bassin versant, la mise en place et l'entretien de piézomètres
- Étude des pollutions agricoles et industrielles à l'échelle du bassin versant, l'élaboration de plans de réduction des apports polluants, la gestion des flux de polluants
- Mise en œuvre ou participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et en particulier la lutte contre les pollutions diffuses
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols concourant à prévenir les inondations et les dégradations des cours d'eau
- Aménagement, exploitation et entretien d'ouvrages hydrauliques existants (bassins de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols)
  - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques
  - lutte contre les espèces envahissantes ;
- Gendarmerie : Extension et gestion du casernement de gendarmerie du pays de l'Ozon à Saint Symphon d'Ozon ;
- Gymnases des collèges du périmètre communautaire et de ses parkings.- Etude de faisabilité en vue de créer un gymnase intercommunal complémentaire à ceux de ses communes membres

Création, aménagement et entretien de piscines couvertes sur le territoire communautaire.

• Transports : Création, aménagement et entretien des parkings nécessaires à l'attrait des gares

ferroviaires. Études stratégiques sur les transports en commun. Complément au service de transport en commun de voyageurs sur le territoire communautaire en lien avec les autorités organisatrices.

Communiquer et soutenir le recours aux modes alternatifs et durables à la voiture individuelle. Réaliser des actions autour de cette thématique ;

- Covoiturage : Création, aménagement de parking à destination de co-voitureurs identifiés par une signalisation adaptée. Participation au financement à des parkings de covoiturage implantés sur le périmètre communautaire. Actions de sensibilisation sur la thématique ;
- Accessibilité : actions de sensibilisation dans cadre de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Mise en accessibilité du patrimoine immobilier communautaire et viaire ;
- Réseaux de communication : Maintien à niveau et développement des systèmes et des applications informatiques ; établissement, entretien et exploitation de réseaux de communication électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou par tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication ;
- Création et mise en œuvre d'un réseau informatique des bibliothèques du pays de l'Ozon ; le réseau est constitué au minimum de l'ensemble des bibliothèque géré par un agent territorial
  - Mise en place et gestion d'un système d'information géographique (SIG) ;
  - Actions en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion ;
  - Écoles de musique ;
- Promotion et entretien des chemins de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
  - Compétence Mobilité définie à l'article L.1231-1-1 du Code des transports.

<u>Article 4</u> – Le siège de la communauté de communes du Pays de l'Ozon est fixé au 1 rue du stade, 69360 Saint-Symphorien d'Ozon.

Article 5 – La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

<u>Article 6</u> – le conseil communautaire comprend 30 délégués répartis ainsi :

- Marennes, Simandres: deux délégués.
- Sérézin du Rhône : trois délégués.
- Chaponnay, Communay: Cinq délégués.
- Ternay: Six délégués.
- Saint Symphorien d'Ozon : sept délégués.

Les communes membres désignent autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Ils ne sont pas rattachés nominativement aux délégués titulaires.

<u>Article 7</u> – Les fonctions de receveur sont exercées par le comptable désigné par le préfet sur proposition du Directeur régional des Finances Publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

<u>Article II</u> – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

<u>Article III</u> — le sous-préfet en charge du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président de la communauté de communes du pays de l'Ozon et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon le

0 1 JUIN 2021

Le sous-préfet en charge du Rhône-sud

Benoît ROCHAS

12 (1 11)

a



# PREFET DU RHÔNE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Affaire suivie par L.CARROT S. ALBERNI Tél: 04 72 61 61 13

04 72 61 60 97

Courriel: suzanne.alberni@rhone.gouv.fr linda.carrot@rhone.gouv.fr

ARRETE nº 69 - 2018 - 02 - 13 - 005

relatif aux statuts et compétences du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon et à sa transformation en syndicat mixte ouvert

# Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5711-1, L 5211-17 et L 5212-16;

Vu l'arrêté préfectoral n° 385 du 5 février 1959 portant création du syndicat intercommunal d'études d'assainissement de la Vallée de l'Ozon;

Vu les arrêtés préfectoraux et interpréfectoraux du 8 février 1962, n° 2219 du 4 mai 1964, n° 726 du 1er février 1993, n° 3362 du 30 septembre 1996 et n° 3335 du 30 septembre 2002 et n°5804 du 22 novembre 2006 relatifs à la modification des statuts et compétences du syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Ozon;

Vu les délibérations du comité syndical du syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Ozon en date du 23 mars 2017 pour la modification de statuts et l'intégration des compétences GEMAPI et complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-12-01-006 du 1er décembre 2017 relatif aux statuts et compétences de la communauté de communes du pays de l'Ozon;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon du 22 mai 2017 donnant un avis défavorable au projet d'arrêté relatif aux compétences et statuts du SIAVO,

Vu la délibération défavorable des communes de Corbas et Solaize et Mions ;

Vu les délibération des communes de Chaponnay, Communay, de Heyrieux, Marennes, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Saint-Pierre-de-Chandieu, Ternay et Toussieu, approuvant le projet d'arrêté relatif aux compétences et statuts du SIAVO et actant le transfert au syndicat de la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018 ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont remplies ;

Sur propositions de Monsieur le sous-préfet chargé du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

# ARRETENT:

<u>Article 1er</u> – Les articles 1<sup>er</sup> à 9 de l'arrêté préfectoral du 5 février 1959 modifié par les arrêtés préfectoraux et interpréfectoraux susvisés sont remplacés par les dispositions suivantes :

# « Article 1er - Dénomination et composition.

Conformément aux articles L.5721-1 et L.3641-8 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Ozon (SIAVO) devient un syndicat mixte ouvert, dénommé Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO).

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, le syndicat mixte d'assainissement et d'aménagement de la vallée de l'Ozon, ci-après désigné le SMAAVO, est composé des membres suivants :

- → De la Métropole de Lyon
- → De la communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- → De la communauté de communes de l'Est Lyonnais
- → De la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- → Et des communes de : Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, St Pierre de Chandieu, St Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres, Ternay, Toussieu, Valencin

# Article 2 - Compétences.

Le SMAAVO exerce les compétences suivantes en lieu et place des collectivités membres, selon le choix de chacune exprimé par délibération pour une ou plusieurs de ces compétences :

# 2.1 Compétence assainissement

# Assainissement collectif (transport des effluents)

- réaliser les travaux de construction, de réhabilitation et d'exploitation du collecteur d'assainissement de la vallée de l'Ozon ;

- établir un audit technique et financier des systèmes d'assainissement du périmètre.

# Adhérent à cette compétence :

- ♦ la Métropole de Lyon pour les quartiers de Corbas, Mions et Solaize raccordés au collecteur du SMAAVO,
- ♦ les communes de : Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres, Toussieu et Valencin pour l'integralité de leur territoire
- ♦ la commune de Ternay pour le quartier de Crottat Buyat, Chemin des Landes, Chemin de Ravareil et chemin du terrier.

# Assainissement non collectif:

- contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des systèmes neufs et réhabilités ;
- diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- prestation de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

# Adhèrent à cette compétence :

♦ les communes de : Chaponnay, Communay, Heyrieux, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Toussieu et Valencin pour l'intégralité de leur territoire.

# 2.2 Compétence GEMAPI

- l'aménagement du bassin versant ou d'un sous-bassin versant de l'Ozon La réalisation d'études hydrauliques, d'études des milieux aquatiques et de ruissellement à caractère global, permettant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique du réseau hydrographique du bassin versant de l'Ozon et une mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement de bassin versant :
- comprenant les études générales, les études d'état des lieux et de diagnostic, les études de définition et de faisabilité permettant d'améliorer la protection contre les inondations, la qualité des eaux, d'assurer une meilleure gestion des débits d'étiages, de favoriser le fonctionnement des milieux naturels et de restaurer les secteurs dégradés
- telles que plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, les études du suivi de l'évolution des milieux.
- i'entretien et l'aménagement de l'Ozon et de ses affluents, canaux et plans d'eau
- les études et travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des lits mineurs, berges, ripisylves et ouvrages hydrauliques des cours d'eau du bassin versant de l'Ozon,
- les travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques du bassin versant de l'Ozon.
- → la défense contre les inondations
- les études générales, l'établissement de guides de recommandations et les travaux pour les aménagements présentant un intérêt à l'échelle globale du bassin versant de l'Ozon ou des sous bassins versants, visant à la gestion du risque inondation et des zones d'expansion des crues.

Dans le cadre de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant :

- les études, les travaux d'aménagement et la gestion des zones d'expansion ou de retenue des crues
- les études, les travaux de création, d'aménagement et d'entretien, la gestion d'ouvrages de protection neufs et existants tels que systèmes d'endiguement, barrages écrêteurs de crues concourant à la protection contre les cures des cours d'eau et à la protection des habitations contre les inondations
- l'information et la sensibilisation des populations sur le risque inondation, l'accompagnement des collectivités dans l'organisation de l'alerte, l'information et la gestion de crise.
- → La protection et la restauration des sites, des ecosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que de des formations boisées riveraines
- les actions et travaux de protection, de restauration et de valorisation des zones humides et des milieux aquatiques situés sur le bassin versant
- les études et travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques des cours d'eau dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et de la gestion du transport sédimentaire.
- l'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan (animation, coordination, gestion administrative et financière) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant telles que programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), contrats de rivières, contrats de milieux, démarche de gestion du patrimoine naturel et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.
- Outre les actions de communication liées aux opérations de gouvernance de l'eau, la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relative au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ozon.

Adhèrent à cette compétence :

- ♦ la Métropole de Lyon en représentation substitution des communes de Solaize et Corbas
- ♦ la communauté de communes du Pays de l'Ozon en représentation substitution de l'ensemble de ses communes membres,
- ♦ la communauté de communes de l'Est Lyonnais en représentation substitution de la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu
- ♦ la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné en représentation substitution des communes de Heyrieux et Valencin.

# 2.3 Compétences complémentaires GEMAPI

- → la mise en place et l'entretien de stations hydrométriques, repères de crues sur les cours d'eau du bassin versant, la mise en place et l'entretien de piézomètres
- les études de pollution agricoles et industrielles à l'échelle du bassin versant, l'élaboration de plans de réduction des apports polluants, la gestion des flux de polluants
- → la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et en particulier la lutte contre les pollutions diffuses
- → la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols concourant à prévenir les inondations et les dégradations des cours d'eau

- i'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages hydrauliques existants (bassins de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols)
- → la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques

Adhère à cette compétence la communauté de communes du Pays de l'Ozon pour l'ensemble de ses communes membres.

# Article 3 - Siège du syndicat.

Le siège du syndicat est fixé 1 rue du Stade 69360 Saint-Symphorien d'Ozon.

# <u>Article 4</u> – **Durée.**

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

# Article 5 – Comité syndical.

Le SMAAVO est administré par un comité de délégués désignés par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

# 5.1 Pour les compétences assainissement

Chaque commune est représentée par deux délégués.

La Métropole de Lyon est représentée par six délégués.

# 5.2 Pour les compétences GEMAPI

La Communauté de communes du Pays de l'Ozon est représentée par sept délégués.

La Communauté de communes de l'Est Lyonnais est représentée par un délégué.

La communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné est représentée par deux délégués.

La Métropole de Lyon est représentée par deux délégués.

Un délégué suppléant peut être désigné pour chaque titulaire.

# 5.3 Pour les compétences complémentaires GEMAPI

Chaque commune membre adhérente à cette compétence est représentée par un délégué.

La communauté de communes du Pays de l'Ozon est représentée par sept délégués.

Un délégué suppléant peut être désigné pour chaque titulaire.

Le SMAAVO étant un syndicat mixte ouvert à la carte, les décisions du comité syndical sont prises conformément aux dispositions de l'article L5212-16 du CGCT.

# Article 6 - Adhésion et retrait d'une commune ou d'un EPCI d'une compétence à la carte

Quand une commune ou un EPCI déjà membre du syndicat au titre d'au moins une des trois compétences souhaite adhérer à une autre compétence, l'adhésion a lieu après délibération de la collectivité, acceptation par le comité syndical puis modification des statuts du syndicat par arrêté préfectoral.

# Article 7 - Bureau.

Le comité syndical élit en son sein et parmi les membres titulaires, les membres du bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vices-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, dans les conditions et limites prévues par le code général des collectivités territoriales.

Le comité syndical peut déléguer tout ou partie de ses attributions au bureau et au président à l'exclusion de celles énumérées à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

La possibilité de désigner un suppléant pour chaque délégué titulaire est étendue à l'ensemble des délégués.

# Article 8 – Comptabilité.

Les budgets et comptes financiers du SMAAVO font apparaître la répartition entre les opérations relatives respectivement à l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et aux compétences complémentaires à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

# Article 9 - Ressources du syndicat.

Les ressources du syndicat comprennent les recettes énumérées à l'article L.5212-19 du code général des collectivités territoriales.

# Article 10 - Contribution des membres.

Pour les dépenses d'investissement, fonctionnement, animation, communication et études générales, la contribution est répartie entre chaque collectivité membre en fonction de la compétence :

#### Assainissement

Chaque collectivité adhérente au SMAAVO participe aux dépenses d'investissement et aux frais d'exploitation, déduction faite des aides obtenues et des redevances perçues, dans la limite des nécessités du service et tel que les décisions du syndicat le déterminent.

La répartition des participations au titre du fonctionnement et des investissements communs pour les opérations relatives à l'assainissement collectif est faite annuellement, entre les collectivités adhérentes pour cette compétence.

La répartition des participations au titre des investissements particuliers pour les opérations relatives à l'assainissement collectif ne concernant qu'une partie des collectivités adhérentes est décidée pour chacune de ces opérations par le comité syndical entre les collectivités concernées.

La répartition des participations pour les opérations relatives à l'assainissement non collectif est faite annuellement entre les communes adhérentes pour cette compétence.

#### **GEMAPI**

a second

la contribution est répartie entre chaque collectivité membre en fonction :

- du nombre d'habitants, pour 1/3

- de la superficie du bassin versant de son territoire sur le bassin versant, pour 1/3

- du linéaire du cours d'eau de son territoire sur le bassin versant, pour 1/3.

#### Compétences complémentaires GEMAPI

Une délibération du comité syndical fixe pour chaque collectivité adhérente le montant de sa contribution aux charges de fonctionnement et d'investissement.

#### Article 11-Receveur syndical

Les fonctions de receveur sont exercées par le comptable du trésor public désigné par le préfet sur proposition du directeur général des finances publiques dont dépend le siège du syndicat.

<u>Article 2</u> — Monsieur le sous-préfet chargé du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, le Directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président du syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon et ses membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône.

Fait à Lyon, le 13 fine 2018

Le Préfet,

Pour le préfet, le sous-préfet en charge du Rhêne-Sud

Michael CHEVRIER



#### PRÉFET DU RHÔNE

Reçu le

Vérifié par :

Préfecture

Direction des Libertés
Publiques et des Affares
Décentralisées
1er Bureau
Bureau de la commande
publique, de la coopération
et de la fonction publique
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE

Mme Céline FIORDALISI Mme Hafida DAHMANI

Tel.: 04 72 61 60 97 / 04 72 61 62 64 / 60 95 Courriels: xavier.gringoire@rhone.gouv.fr celine.fiordalisi@rhone.gouv.fr hafida.dahmani@rhone.gouv.fr

# ARRETE nº 4462 du 04 AOUT 2011

relatif à la modification du siège du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SITOM Sud Rhône)

> Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5711-1 et L 5211-20 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°1285/87 des 23 juillet et 19 août 1987 portant création du syndicat intercommunal Rhône-Isère pour le traitement des ordures ménagères et l'organisation de leur collecte (SITOM Rhône-Isère);

VU les arrêtés préfectoraux et interpréfectoraux n° 2040 du 31 juillet 1991, n° 1891 du 15 mai 1996, n° 1909 du 2 juin 1998, n° 416 du 4 janvier 1999, n° 4614 du 26 novembre 2001, n° 1300 du 27 janvier 2004, n° 2315 du 3 juin 2004 et n° 2194 du 13 mai 2005 relatifs à la modification des statuts et compétences du SITOM Rhône-Isère ;

VU l'article 8 de l'arrêté interpréfectoral n° 2001-11 078 du 19 décembre 2001 portant extension de périmètre et transformation du district urbain de l'agglomération viennoise qui prévoit notamment le retrait des communes de Chasse-sur Rhône, Luzinay, Serpaize, Villette de Vienne du SITOM Rhône Isère;

.../...

VU l'arrêté préfectoral n° 3863 du 12 juin 2006 relatif au changement de dénomination du « syndicat intercommunal Rhône-Isère pour le traitement des ordures ménagères et l'organisation de leur collecte » en « syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères SITOM Sud Rhône » ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 6269 du 22 décembre 2006 et n° 4021 du 23 juillet 2009 relatifs à la modification des statuts et compétences du SITOM Sud Rhône ;

VU la délibération du 21 avril 2011 par laquelle le comité syndical du SITOM Sud Rhône approuve le transfert de son siège ;

CONSIDERANT que l'absence de délibérations des organes délibérants des communes et des EPCI membres dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du SITOM Sud Rhône vaut avis favorable;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises sont remplies ;

SUR proposition du secrétaire général du Rhône,

#### **ARRETE**:

<u>Article 1<sup>er</sup></u> – Les articles 1 à 7 de l'arrêté n° 1285/87 des 23 juillet et 19 août 1987 portant création du SITOM Rhône-Isère, transformé par arrêté préfectoral n° 3863 du 12 juin 2006 en syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères SITOM Sud Rhône, sont remplacés par les dispositions suivantes :

« <u>Article 1<sup>er</sup></u> – Le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères – SITOM Sud Rhône, est composé :

- des communes de Chaponnay et Marennes.
- de la communauté de communes du pays Mornantais, de la communauté de communes de la Vallée du Garon et de la communauté de communes du pays de l'Ozon.

#### Article 2 - Le syndicat est compétent pour :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des déchets recyclables,
- la réalisation et la gestion de stations de transfert d'ordures ménagères,
- le transport des ordures ménagères depuis les stations de transfert jusqu'aux centres de traitements,
- le traitement des ordures ménagères,
- le traitement, en déchetterie, des déchets des services techniques municipaux préalablement triés,
- la réalisation et la gestion de déchetteries,
- le traitement des déchets recyclables.

<u>Article 3</u> – Le siège du syndicat est situé au parc d'activités de Sacuny, 262 rue Barthélemy Thimonnier, 69530 Brignais.

Article 4 - Le syndicat est formé pour une durée illimitée.

Article 5 - La répartition des dépenses est effectuée de la manière suivante :

#### 1°) base de calcul:

#### 1.1 - Investissement

75 % en fonction de la population recensée (y compris le recensement complémentaire) ; 25 % en fonction du potentiel fiscal par habitant.

#### 1.2 - Fonctionnement

100 % en fonction de la population fictive calculée suivant le critère des populations urbaines et des écarts (définies au recensement général de la population INSEE).

#### 2°) répartition entre communes :

- pour la ou les stations de transfert, ainsi que pour les déchetteries : intégralité des communes ou des communautés de communes du syndicat,
- pour les équipements : intégralité des communes ou communauté de communes du syndicat.

Article 6 – Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 4 000 (quatre mille) habitants, afin de représenter :

- soit les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'étant dotés de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers,
- soit les communes faisant partie d'EPCI ne s'étant pas dotées de la compétence déchets ménagers,

- soit les communes ne faisant partie d'aucun EPCI.

Article 7 - Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le trésorier d'Oullins ».

<u>Article 2</u> — Le secrétaire général de la préfecture du Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président du SITOM sud Rhône, les présidents des communautés de communes membres, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 0 4 AOUT 2011

Le préfet,

Pour le Préfet, la Secrétaire Générale

Josiane CHEVALIER

# Note sur les Projets du SMAAVO – Mandat 2020 – 2026

#### PROJET DE TERRITOIRE

<u>Préambule</u>: le SMAAVO exerce des compétences relatives à l'environnement et à la transition écologique (Assainissement et Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations). Ces compétences sont exercées pour le compte de 3 EPCI et / ou pour le compte des communes, en fonction des compétences. Le périmètre est le suivant : la totalité de la CC du Pays de l'Ozon, soit 7 communes, 2 communes de la CC de l'Est Lyonnais, 2 Communes de la CC des Collines du Nord Dauphiné, et 3 communes de la Métropole du Grand Lyon.

#### Projet de Territoire

Afin de contribuer à un développement durable de son territoire de compétence, le SMAAVO s'attachera à mener à termes plusieurs projets phares durant le présent mandat. En particulier, l'exécutif actuel du SMAAVO a identifié les 5 projets suivants, qui seront présentés dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la CCPO.

#### **Compétence ASSAINISSEMENT:**

1. Lancement d'un Schéma Directeur du patrimoine assainissement à l'échelle du val d'Ozon, afin d'aider les élus des communes et EPCI à prendre une décision éclairée sur le transfert de la compétence Assainissement Communal à l'échelon supra-communal (Contexte Loi NOTRE et transfert obligatoire au 01/01/2026)

# <u>Compétence GEMAPI et Complémentaires GEMAPI (lutte contre l'érosion des sols et des ruissellements) :</u>

- 2. Une étude « Plan de Gestion des cours d'Eau » est en cours, et permettra de dérouler un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau et de leur berge. Le déroulement de ce Programme Pluriannuel d'entretien démarrera dès 2022 pour une durée minimale de 5 ans, et permettra de restaurer les rivières et les continuités écologiques transversales (ripisylve des cours d'eau, relation cours d'eau et milieu environnant).
- 3. Lancement en 2021 d'une consultation d'études pour faire réaliser des Plans de Gestion des 2 zones humides fonctionnelles et d'intérêt communautaires (La Sauzaye à Chaponnay + les Marais de Simandres).

- 4. Mener à terme le Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI d'intention), dont la fin est prévue au 18/10/2022. Le SMAAVO s'engagera ensuite dans une démarche de PAPI Travaux, afin de mieux protéger la population face au Risque d'Inondations.
- 5. Restauration des Marais de l'Ozon, à la croisée des communes de Saint-Symphorien-d'Ozon, Marennes et Simandres. D'un montant prévisionnel de 800 000 € HT, ce projet d'envergure est attendu par les partenaires techniques et financier, puisque ce milieu naturel est un vrai réservoir de biodiversité à l'échelle au moins départemental (milieu classé Espace Naturel Sensible).

#### **COMMUNE DE TERNAY**

#### 1. Préambule

La commune de Ternay est une commune de 5575 habitants, située au sud du Département du Rhône, entre Vienne et Lyon. C'est un village dynamique qui a su évoluer en préservant son caractère historique et ses espaces naturels.

Bâtie à l'origine sur un promontoire dominant la vallée du Rhône, la commune suit un développement mesuré, qui exclut les grands ensembles et s'attache à répartir harmonieusement les espaces de vie et de verdure.

Les vingt-cinq hectares boisés du Grand Clos et l'île de la Table-Ronde, habitat protégé des castors, témoignent avec d'autres sites de cette permanence de la nature.

Par ailleurs, la commune fait partie de l'aire d'attraction de Lyon en se situant dans la couronne.

#### 2. Projet de territoire

La commune a voulu s'inscrire dans une évolution positive tournée vers la prise en compte des besoins des administrés de la commune mais également du territoire.

Le plan de mandat se veut inclusif, solidaire et empreint de justice sociale.

C'est ainsi qu'a été identifié un projet majeur en cohérence avec les objectifs poursuivis par le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par la communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO) :

#### Acquisition, rénovation et agrandissement de la maison médicale

Devant l'absence d'initiative privée pour assurer la pérennité de la maison médicale, la commune a fait le choix assumé, réfléchi et calculé, de procéder à l'acquisition de la maison médicale et d'en assurer seule le développement.

- 1. De réaliser les travaux nécessaires à l'intérieur du bâtiment notamment en matière d'accessibilité
- 2. De procéder à la rénovation énergétique du bâti pour respecter des engagements en matière d'enjeux environnementaux
- 3. De réaliser un agrandissement du bâtiment pour accueillir les nouvelles professions

#### 3. Les enjeux liés à ce projet

**Cohésion**: à l'échelle de la commune, il est plus cohérent de bâtir un projet global permettant de répondre à tous les besoins des administrés et à ceux des professionnels réunis dans une structure unique.

Attractivité: proposer un lieu attractif, susceptible d'inciter de nouveaux médecins à s'installer.

Transition écologique : réduire les consommations en énergie



#### **COMMUNE DE CHAPONNAY**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

#### PROJET DE TERRITOIRE

#### **Préambule**

La commune de Chaponnay, située dans le Sud-Est du Département du Rhône compte au dernier recensement 4402 habitants. Elle a intégré le périmètre de la communauté de Communes du Pays d'Ozon en 2013. Idéalement située en bordure de la Métropole Lyonnaise et desservie par des infrastructures routières conséquentes (A46 notamment), le village de Chaponnay présente une forte attractivité grâce à son cadre de vie privilégié mais également par la présence de nombreux emplois à proximité.

#### Projet de territoire

Attachée à préserver une qualité de vie pour ses administrés, la commune de Chaponnay subit actuellement une forte pression foncière et approchera les 5 000 habitants lors du prochain recensement. L'augmentation de la population conduit la commune à investir dans des projets structurants et de réhabilitation de ses équipements publics.

Durant ce mandat, l'équipe municipale a identifié différents projets dont 3 qui seront présentés dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la CCPO.

- 1. La réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes partiellement inoccupée afin d'accueillir la médiathèque sur 400 m² (actuellement 100m²), des salles culturelles (danse) et réhabiliter les locaux utilisés par le dessin sur un total de plus de 1 000 m² de locaux
- 2. La réhabilitation des bâtiments publics du parc municipal afin d'en constituer le lieu principal d'accueil des associations culturelles (chant, musique, orchestre ...) sur un total de plus de 1 000 m² de locaux
- 3. La reprise des infrastructures d'éclairage public (commande et passage en 100 % LED).

Les enjeux liés à ces projets sont définis selon les axes suivants :

#### **Cohésion**:

• Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine architectural existant, fournir des structures associatives écoresponsables et adaptées.

#### **Transition écologique:**

- Réduire les consommations en énergie autant à desfins calorifuges que sécuritaires via l'éclairement des voiries en 100% LED.
- Eviter la consommation d'espace en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti existant.
- Baisser la consommation énergétique des bâtiments existants et supprimer les chaufferies fuel et les cheminées présentes dans ces bâtiments.



#### **COMMUNE DE MARENNES**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

#### PROJET DE TERRITOIRE

#### **Préambule**

La commune de Marennes, située dans le Sud-Est du Département du Rhône compte au dernier recensement 1853 habitants. Elle a intégré le périmètre de la communauté de Communes du Pays d'Ozon en 2013. Idéalement située en bordure de la Métropole Lyonnaise et desservie par des infrastructures routières conséquentes (A46 notamment), le village de Marennes présente une forte attractivité car il a su préserver son caractère rural et offre un cadre de vie privilégié.

#### Projet de territoire

Attachée à préserver une qualité de vie pour ses administrés, la commune de Marennes subit actuellement une forte pression foncière et dépassera les 2 000 habitants lors du prochain recensement qui aura lieu en 2022. L'augmentation de la population contraint la commune à investir dans des projets structurants, à développer les services tout en préservant son environnement.

Durant ce mandat, l'équipe municipale a identifié différents projets dont 3 qui seront présentés dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la CCPO.

- La réhabilitation d'une maison de maitre, acquise par la commune en 2019, en plein cœur du village. Création en Rez-de-chaussée d'une surface commerciale et réalisation de deux logements de type T2 T3 dans les étages.
- 2. La rénovation énergétique du groupe scolaire construit en 1980 et comprenant actuellement 8 classes pour 220 élèves.
- 3. La reprise des infrastructures d'éclairage public (commande et passage en 100 % LED).

Les enjeux liés à ces projets sont définis selon les axes suivants :

**Compétitivité**: maintenir voire développer le commerce local et assurer ainsi une continué de l'offre commerciale à l'échelle du territoire communautaire. Développer l'offre de logement locatif souvent déficitaire dans les territoires ruraux où l'accession à la propriété de pavillon est priorisée.

**Cohésion**: Réhabiliter le patrimoine architectural existant, fournir une structure d'enseignement écoresponsable et adaptée.

**Transition écologique**: Réduire les consommations en énergie autant à des fins calorifuges que sécuritaires via l'éclairement des voiries en 100% LED. Eviter la consommation d'espace en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti existant.



#### Commune de COMMUNAY

### CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### I – Communay : Une commune en développement

Située à 25 kilomètres de Lyon, sur les marches sud de l'agglomération lyonnaise, la Commune de Communay est caractéristique des communes périurbaines situées au pourtour de la Métropole.

Son territoire se singularise encore par un environnement fortement marqué de paysages agricoles ou naturels encore préservés et largement prédominants du fait d'un développement urbain très aggloméré, centré sur son cœur de village et les deux axes traversant que sont les anciennes départementales 150 et 150<sup>E</sup>.

Elle est néanmoins à proximité immédiate des grands axes de circulation qui assurent le trafic de transit entre le Nord et le Sud de l'agglomération (A7) et le contournement autoroutier de la métropole lyonnaise ainsi que la desserte de l'Est lyonnais (A46) ou bien encore le trafic Lyon-Saint-Etienne (A47).

Ces trois éléments mêlés se traduisent donc par une forte attractivité pour une population socioéconomiquement tournée vers l'agglomération, sa vie économique, ses infrastructures, ses équipements et ses activités sociales ou culturelles.

Toutefois, Communay connait un développement maitrisé qui assure une densification des espaces bâtis et une limitation de l'étalement urbain ; la conséquence première de ce phénomène particulier est la survivance de « l'esprit village » qu'incarnent tout particulièrement son dynamisme démographique et la force de son tissu associatif : 40 associations animent ainsi le village dans des domaines aussi divers que le sport, la culture ou les festivités.

La Commune porte en effet un projet d'évolution rationnelle qui répond à l'enjeu majeur de toutes les communes proches de l'agglomération : assurer l'absorption et l'intégration des populations nouvelles qu'elle ne manquera pas de recevoir dans les 5 à 15 prochaines années, eu égard au contexte de renforcement de ses obligations d'amélioration de la mixité sociale imposées par la loi.

Sa population s'accroit ainsi au fil des ans (4 303 habitants population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021) et devrait atteindre les 5 000 habitants entre 2025 et 2030. Cette évolution se signale donc par une plus grande mixité sociale et un renouvellement de la population locale, : depuis 2014, une politique active de soutien aux opérations de création de logements sociaux a été conduite pour répondre aux obligations législatives ; elle a permis la création d'un parcours résidentiel grâce à la livraison de plusieurs ensembles immobiliers diversifiés dans leur offre de logements.

Pour tous ces motifs, la Commune connait déjà et devrait voir se renforcer un phénomène de renouvellement et de rajeunissement avec l'arrivée de familles comptant des enfants de moins de 12 ans qu'il va lui falloir accueillir dans des équipements adaptés et suffisants.

#### II – Contexte : l'action municipale en matière environnementale

Afin de répondre à ses évolutions démographiques et socio-économiques récentes, la Municipalité déploie depuis 2014 une politique d'aménagement du territoire qui allie deux orientations essentielles :

- apporter une réponse efficiente aux attentes de plus en plus fortes de la population de disposer d'équipements publics adaptés aux activités collectives sportives, festives ou culturelles ;
- lutter contre le réchauffement climatique par des actions fortes sur son patrimoine, existant ou nouveau.

Ce développement des équipements publics, tant qualitative que quantitative, s'est traduite par l'engagement d'investissement structurants qui satisfassent les enjeux de développement durable :

- l'école maternelle a été rénovée selon les critères « Bâtiment Basse Consommation Rénovation » avec l'obtention d'une étiquette énergétique A;
- l'accueil de la Mairie a été mis aux normes notamment par isolation des locaux (murs et ouvertures) et changement des éclairages;
- une salle des fêtes a été créée en respectant tous les critères environnementaux d'un bâtiment basse consommation;
- une nouvelle école élémentaire a ouvert ses portes dans un « Bâtiment à Énergie Positive » équipé d'une toiture avec centrale photovoltaïque ;
- une requalification du site de l'actuelle école élémentaire doit intervenir durant le mandat 2020-2026 en vue de créer un groupe scolaire conforme aux normes énergétiques et de production d'énergie les plus récentes.

Parallèlement, d'autres actions en faveur de l'environnement ont été conduites ou sont en cours : acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques, amélioration thermique du pôle petite enfance, création de centrales photovoltaïques en toiture de futurs équipements (centre technique municipal et boulodrome). Tous ces projets vont permettre de respecter les obligations de la commune relativement au décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1000 m².

#### III – Les Indicateurs des projets futurs

#### A - Cohésion:

- Réhabiliter le patrimoine architectural existant, fournir une structure d'enseignement écoresponsable et adaptée.
- Faire participer les enfants et les enseignants aux objectifs environnementaux de leurs bâtiments scolaires.

#### B - Transition écologique :

- Réduire les consommations en énergie par la réalisation d'opération à haute performance environnementale.
- Assurer la production annuelle d'énergie renouvelable
- Eviter la consommation d'espace et de matériaux en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti existant.

#### IV – Projets : des équipements performants

Dans le prolongement immédiat des actions déjà conduites, la Commune va engager pour la période 2021-2026, trois nouvelles opérations qui répondront aux grands axes définis par le contrat de territoire :

#### Requalification et extension du site scolaire des Brosses (fiche n° 01 : Action)

Ce projet constitue le pendant de celui conduit en 2017-2020 sur le second site scolaire de la Commune (Site des Bonnières) : rénovation thermique d'une partie des locaux (niveau BBC rénovation), aménagement de locaux à destination d'accueil de loisirs et d'activités culturelles, déconstruction des bâtiments les plus anciens et les moins performants, création à leur place de classes de niveau maternelle par construction d'un Bâtiment à Énergie POSitive (BEPOS).

La Commune sera ainsi dotée à échéance 2025 de deux groupes scolaires énergétiquement performants (objectif de réduction des consommations globales d'énergie de 55 %).

Cette action environnementale sera renforcée par la proximité ainsi donnée aux familles à des équipements indispensables : la création de deux périmètres scolaires du premier degré leur permettra de ne plus se déplacer en direction de deux sites différents comme actuellement (seul le site des Bonnières est aujourd'hui doté de classes maternelle). Le recours aux modes de déplacements doux en sera ainsi facilité. A cet effet d'ailleurs, une continuité de la piste cyclable déjà partiellement existante en traverse Est-Ouest de la Commune sera commencée dès 2021.

# 2. Couverture des cours de tennis municipaux par centrale photovoltaïque en toiture (fiche n° 02 : Action)

La commune construira en partenariat avec une société spécialisée dans la production d'énergie verte une centrale photovoltaïque en couvrant les 3 courts de tennis communaux. Ce seront ainsi 1000m² de panneaux solaires qui seront installés. Cette installation permettra de dépasser la production de plus de 50% des dépenses en énergie électrique des bâtiments communaux.

#### 3. Rénovation thermique du Gymnase des Brosses (fiche n° 03 : Projet)

Dans une volonté de ne pas consommer d'espaces nouveaux et de conserver au maximum les constructions existantes, la Commune a décidé de procéder à la rénovation du gymnase municipal situé à proximité immédiate de l'école des Brosses. Le diagnostic établi il y a plusieurs années a en effet montré la solidité de la structure porteuse mais a souligné l'inefficacité énergétique de ce bâtiment construit dans les années 1970.

L'objectif de réduction des consommations d'énergie est fixé à 60% pour cette opération.



MAIRIE DE SEREZIN DU RHONE

A Sérézin-du-Rhône, le 22/06/2021

1 rue de Ternay 69360 Sérézin du Rhône www.serezin-durhone.fr 04/78/02/02/55 04/78/02/73/49

Votre interlocuteur : M. Fabrice TEYRE mairie@serezin-du-rhone.fr

#### CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

#### Préambule

La commune de Sérézin-du-Rhône, située dans le Sud-Est du département du Rhône compte, au 01/01/2021, 2 739 habitants. Rattachée à la Communauté de Commune du Pays de l'Ozon, son territoire est situé en bordure de la Métropole Lyonnaise. Elle est desservie par l'autoroute A7 et par le réseau ferroviaire avec la ligne Villefranche – Vienne. Ces atouts en font un village attractif à taille humaine et avec un cadre de vie rural.

#### Projet de territoire

Engagée pour la préservation de la qualité de vie de ses habitants, la commune de Sérézin-du-Rhône subit une très forte pression foncière qui provoquera le dépassement du seuil des 3000 habitants à l'horizon 2025. L'augmentation constante de la population contraint la collectivité, avec ses moyens, à investir dans des projets structurants tout en faisant preuve d'une vigilance accrue pour la préservation de l'environnement.

Durant le mandat, l'équipe municipale a identifié différents projets dont 3 seront présentés dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la CCPO.

- 1- La rénovation thermique de 3 bâtiments afin de réguler les consommations et lutter contre les pertes thermiques :
  - Bibliothèque municipale
  - Ecole maternelle : 6 classes pour 154 élèves
  - Ecole élémentaire : 10 classes pour 250 élèves
- 2- L'aménagement de la cour de l'école primaire avec pour objectif la désimperméabilisation des sols.
- 3- L'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics.

Les enjeux liés à ces projets sont définis selon les axes suivants :

**Cohésion:** réhabiliter le patrimoine de la collectivité en fournissant des structures éco responsable.

**Transition Ecologique:** réduire les consommations en énergie, réguler la gestion des fluides, lutter contre les ilots de chaleur et l'artificialisation des sols.





### GESTION DES DECHETS ENTERRES EN CENTRES VILLES DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

#### Préambule:

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône a été créé en 1987. Afin de préserver l'environnement et de maîtriser les coûts de gestion des ordures ménagères, les élus du SITOM ont pris très rapidement des mesures pour limiter le tonnage de déchets incinérés à l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Gerland. Les habitants disposent également de 9 déchèteries pour les encombrants, les gravats, les déchets végétaux, la ferraille et les produits toxiques, les meubles etc. Ils ont par ailleurs des points d'apport volontaire pour trier les emballages à recycler, les journaux-magazines, le verre et les piles. La collecte sélective a été mise en porte à porte via la distribution de bacs jaunes dans les communautés de communes de la vallée du Garon, du pays d'Ozon...

#### Projet de territoire :

Attaché à valoriser au mieux les déchets en centres urbains, Le SITOM envisage de fournir et poser des silos enterrés pour le tri des déchets recyclables

Le projet d'installer des silos enterrés en centres villes ou dans les zones denses permettra aux usagers de bénéficier d'outils de tri de qualité et performants de tous les déchets ménagers. Le projet intègrera également sur certains points d'apport volontaire. Tous ces équipements vont offrir aux usagers la possibilité de trier tous les matériaux dans des conditions optimales en matière d'environnement : tous les matériaux recyclables (verre, emballages, papiers), en plus des ordures ménagères,

#### Les enjeux liés à ce projet sont les suivants :

Les silos enterrés sont adaptés aux contraintes du terrain et répondront aux points suivants :

Accès aux personnes à Mobilité Réduite : ces bornes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite par opposition aux silos aériens trop hauts pour les personnes en fauteuil Ces silos constituent une vraie mise aux normes et la sécurisation des équipements publics de gestion des déchets

Ces équipements publics de collecte des déchets sont rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants dans les centres villes et quartiers densifiés lls favorisent l'accessibilité des habitants au service public de déchets

Ils favorisent la mobilité urbaine et la transition écologique



# COLLECTE DES BIODECHETS EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES CENTRES VILLES DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

#### Préambule:

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône a été créé en 1987. Afin de préserver l'environnement et de maîtriser les coûts de gestion des ordures ménagères, les élus du SITOM ont pris très rapidement des mesures pour limiter le tonnage de déchets incinérés à l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Gerland. Les habitants disposent également de 9 déchèteries pour les encombrants, les gravats, les déchets végétaux, la ferraille et les produits toxiques, les meubles etc. Ils ont par ailleurs des points d'apport volontaire pour trier les emballages à recycler, les journaux-magazines, le verre et les piles. La collecte sélective a été mise en porte à porte via la distribution de bacs jaunes dans les communautés de communes de la vallée du Garon, du pays d'Ozon...

#### Projet de territoire :

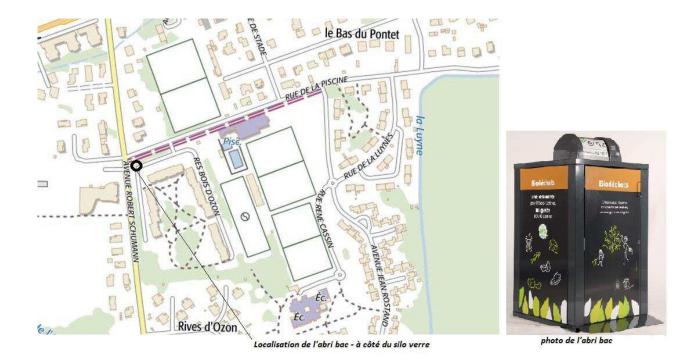
Depuis 2007, le SITOM Sud Rhône s'engage dans le développement durable et sensibilise ses usagers au tri. Après l'extension de la consigne de tri de tous les emballages ménagers en 2016 sur votre territoire, le syndicat souhaite encore une fois trier plus, et réduire ainsi la quantité d'ordures ménagères incinérées.

Inscrit dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), le tri à la source des biodéchets est une évolution nécessaire de nos pratiques et deviendra une obligation pour tous au 31/12/2023. Ce changement a donc conduit le SITOM SUD RHONE à expérimenter un service de collecte séparée des déchets alimentaires en centre-ville et zone d'habitat collectif dans les communes de la CCPO, dont celle de Saint Symphorien d'Ozon.

Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA), et d'un appel à projet de l'ADEME, le SITOM SUD RHONE expérimentera fin 2021 et 2022, sur des sites pilotes, **une collecte spécifique des biodéchets en apport volontaire** qui permettra ensuite un développement plus large sur le territoire si l'opération est satisfaisante.

La collecte se fera via des abris bacs, une fois par semaine. Un bac permet d'accueillir des biodéchets de 40 familles.

A titre d'exemple, l'un de ces points d'apport volontaire des biodéchets sera situé à St Symphorien d'Ozon, à l'angle de la rue Robert Schumann et de la rue de la piscine (voir extrait de plan et photo de l'abri-bac ci-dessous). Ce dispositif, dont l'ouverture est équipée d'un lecteur de badge, sera mis à disposition des foyers volontaires de votre résidence.



Aujourd'hui, le compostage ne permet pas de collecter la totalité des déchets alimentaires notamment dans les logements ne disposant pas d'espaces verts pour composter. C'est pourquoi, l'installation de ces abris bacs en zone d'habitat collectif sera le complément idéal et nécessaire en faveur de la réduction des déchets.

A l'automne 2021, les habitants volontaires, équipés de leur badge et d'un bioseau, pourront déposer leurs déchets alimentaires dans l'abri bac! Chaque semaine, les bacs seront collectés et remplacés par des bacs propres afin d'éviter les problèmes d'odeur.

En allant déposer leurs restes de préparation ou de repas (épluchures, fruits et légumes abimés, marc de café sans dosettes, filtres à café et thé, etc.) dans les abris bacs à biodéchets, les usagers réduiront d'un tiers leurs quantités d'ordures ménagères. Les biodéchets collectés rejoindront un méthaniseur et permettront de produire un amendement organique et du biogaz, qui sera redistribué en gaz de ville. C'est un petit pas qui permettra de franchir une étape importante pour le respect des réglementations à venir et pour l'environnement!

#### **OBJECTIFS**

300 foyers volontaires seront sélectionnés sur la CCPO pour cette expérimentation. Les biodéchets seront collectés chaque semaine par une société locale, et transportés à l'unité de méthanisation de Saint Symphorien sur Coise (69).

L'objectif annuel sur le périmètre du SITOM correspond à la réduction de 50 tonnes de déchets par an soit en moyenne 2kg par semaine par foyer volontaire (un bioseau de 10 litres par semaine).

#### **ACCOMPAGNEMENT**

Les foyers et habitants concernés seront accompagnés par l'équipe du SITOM Sud Rhône. Chaque usager sera doté d'un badge d'accès à l'abri-bac, d'un bio seau de 10L et d'outils de communication lui permettant de savoir quels déchets sont acceptés. Les foyers sélectionnés pour cette expérimentation seront invités prochainement à venir récupérer leur matériel et obtenir toutes les informations nécessaires à leur démarche, à l'emplacement de l'abri bac!

#### Les enjeux liés à ce projet sont les suivants :

Un meilleur tri des usagers de la CCPO en tonnes et valorisation des biodéchets en méthane et compost



- 1/3 c'est le volume moyen de déchets alimentaires dans poubelle des habitants du territoire
- **300** c'est le nombre de foyers participant à l'expérimentation à l'échelle du SITOM Sud Rhône
- **900** c'est le nombre d'habitants recrutés pour l'expérimentation
- **5 min** c'est le temps nécessaire pour donner les informations utiles aux habitants et leur remettre le matériel adapté
- 20% c'est l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères (bac gris)
  - **35** c'est la quantité en Kg/hab/an transformée en méthane et amendement organique, détournée de l'incinérateur





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
- Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u>

\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

#### PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCPO

#### Pour quoi ?

Pour mieux connaître notre territoire aujourd'hui, se projeter à l'horizon 2040 et décliner des actions sur le mandat 2020- 2026.

Pour définir des priorités dans les grands axes stratégiques du CRTE et disposer d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pour partager une vision politique commune du territoire

Pour fédérer les élus autour d'un projet commun

Pour décliner les orientations définies par les documents de planification de rang supérieur au niveau local

#### 2/ECHEANCIER

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Réaliser un diagnostic écouter et fédérer les élus dans des ateliers thématiques	1 <sup>er</sup> semestre 2021	Fin 2021
Etape 2	Rédiger le projet de territoire, le décliner en fiche actions, présenter, communiquer et diffuser	1 <sup>er</sup> semestre 2022	Fin 2022





#### Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

#### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
	AMO			
Urba LYon				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Réunir

**COPIL** : conférence des maires

**COTECH**: DGS CCPO et responsables de pôles services techniques, aménagement et développement et

responsable pôle communication, tourisme, événementiel

**Ateliers thématiques :** composés d'élus communautaires et municipaux

Visiter

Le territoire de la CCPO et d'autres territoires inspirants

Communiquer

Elus et agents CCPO

Partenaires et population

#### Appel à projets

En fonction des orientations retenues dans le cadre du plan de mandat

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation à obtenir







#### Combien?

2021 : 45 000€ 2022 : 30 000€

Soit 100 jours de travail

Quels moyens déjà obtenus ? Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Inscription de l'opération au BP 2021 et 2022

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

#### **Autres commentaires libres:**

5/EVALUATION

#### Quelles modalités d'évaluation?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Constat de réalisation des aménagements
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	A l'achèvement des travaux
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# Quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Les indicateurs seront déterminés en fonction des priorités retenues – à préciser dans le cadre de l'avenant

Libellé indicateur	Source/modalit és de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés		
	Existence de voies réservées au covoiturage		
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		





	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
- Une Fiche Action o projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u>

\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

COMMUNAY – Aménagement de la ZAC « Charvas II » en extension mesurée de la zone du Val de Charvas existante

### Pour quoi ?

La zone de Charvas est située sur la commune de COMMUNAY.

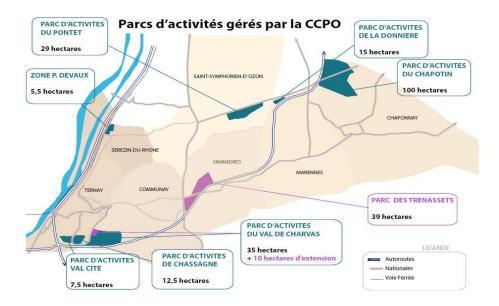


Figure 1 – Cartes des zones d'activités gérées par la CCPO

La ZAC « Charvas II » constitue le 2e volet de l'extension de la ZAC du « Val de Charvas », située en limite avec la RD n° 150, de part et d'autre de la voirie d'accès à la zone d'activités dénommée rue Elsa Triolet. Le projet global d'extension porte sur une superficie de 10 hectares.

Au pord de la rue Elsa Triolet, la CCPO réalisera une ZAC en régie de 6 7ha et au sud. EM2C

Au nord de la rue Elsa Triolet, la CCPO réalisera une ZAC en régie de 6.7ha et au sud, EM2C aménage une emprise de 2.6ha.





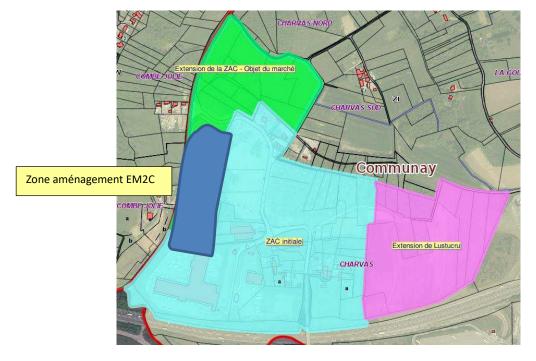


Figure 2 – Schéma de l'évolution de la zone du Val de Charvas

#### → Historique

La Commune de Communay a engagé l'aménagement du parc d'activité par la réalisation, au début des années 1990, de la ZAC dite « Val de Charvas » sur une superficie de 20 hectares environ. L'aménagement et la commercialisation de cette zone ont été concédés à une société d'aménagement qui n'a réalisé que partiellement l'opération (dépôt de bilan de cette société en 1995). Sur les 20 hectares, une dizaine d'hectares a été commercialisée et le programme des équipements publics n'a pas pu être terminé. La voirie inachevée a fait l'objet, en 2003, de travaux de réfection ponctuels.

En 2000, la CCPO a repris le rôle d'aménageur de la ZAC. Parallèlement, la CCPO a mené une réflexion globale sur le domaine de l'activité économique sur l'ensemble de son territoire. Suite à cette étude, l'extension de la ZAC « Val de Charvas » s'est révélée nécessaire et est reprise au SCOT de l'Agglomération Lyonnaise. En juillet 2007, la CCPO a signé un contrat de concession avec la SERL et lui a confié l'aménagement de la ZAC du « Val de Charvas ». Le contrat de concession avec la SERL a pris fin en janvier 2017 et la CCPO a finalisé la commercialisation du dernier îlot à construire en 2020 et 2021.

#### → AVP 2017

L'aménagement des 6.7 ha se réparti en 4.4ha cessibles et 2.3ha d'espaces communs. Ces espaces communs se répartissent entre la voirie pour 0.6 ha environ et les aménagements paysagers permettant notamment la gestion des eaux pluviales pour 1.7ha environ.







Figure 3 – Avant-projet dressé en 2017

Une quinzaine de lots seront créés à destination des professions artisanales, des entreprises endogènes de la CCPO et des TPE.

#### → Le projet

Il s'agit de réaliser les opérations de viabilisation des lots et d'aménagement des espaces paysagers dans le cadre de la procédure de ZAC.

Le dossier de création de ZAC a été approuvé en février 2018 après la phase de concertation réglementaire. L'arrêté préfectoral pour la DUP a été délivré en juin 2020. La maîtrise foncière du périmètre se finalise (accords amiables obtenus en mars 2020 et actes notariés en cours de rédaction).

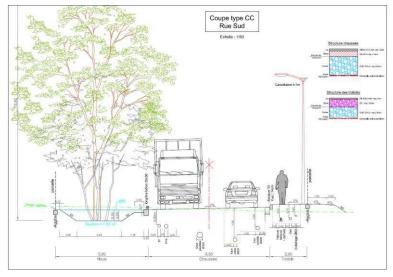


Figure 4 – Profil en travers type de la voirie – AVP





Le Maître d'œuvre de l'opération et le groupement architecte-urbaniste sont en cours de recrutement.

Pour la commercialisation, des appels à projets seront présentés pour la réalisation de village(s) d'entreprises artisanales afin d'encourager le regroupement des professionnels. Les prospects intéressés devront déposés un dossier de candidature en répondant à un certain nombre de critères, notamment l'objectif d'optimisation foncière, le ratio nombre d'emplois créés par m² aménagés, le recours aux ENR. Il leur sera imposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur lot.



L'aménagement est réalisé en régie par la CCPO.

### Pour qui ?

Vocation principale de la zone : artisanat, TPE, activités endogènes du territoire

#### **2/ECHEANCIER**

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Dossier loi sur l'eau, volet CNPN	Mars 2021	3 <sup>e</sup> Trimestre 2021
Etape 2	Recrutement MOe et architecte de zone	Septembre 2021	
Etape 3	Diagnostic archéologique	4 <sup>e</sup> trimestre 2021	
Etape 4	Travaux de viabilité	1 <sup>e</sup> semestre 2022	

#### Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2<del>/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020</del>

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

#### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

Qui	pour	A ce jour, cet engagement	Prochaine étape
	(si engagement financier, détailler	est-il acquis (A) ? en	/ action à
	le montant)	discussion (B) ? à	entreprendre
		discuter (C)?	





Partenaires financiers	Département du Rhône	PACTE du Rhône – Montant de la subvention = 190 000€	Engagement acquis	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Porter-à-connaissance dossier loi sur l'eau et dérogation à la destruction d'habitat d'espèce protégées : dossiers déposés en mars 2021

Diagnostic archéologique : en fonction de l'arrêté préfectoral autorisant la destruction d'habitat d'espèce protégées



#### **Combien?**

Montant des travaux estimés (montants HT – valeurs 2017) :

TRAVAUX AMENAGEMENT (non compris les mesures E, R, C)	Montants HT
Divers, frais généraux, installation chantier, récolement	100 000
Défrichement	66 973
Voirie	603 000
Réseaux humides	663 000
Réseaux secs + ZEP	345 000
Paysage	348 000
Divers et imprévus	205 900
Sous-total travaux	2 331 873

#### Quels moyens déjà obtenus ?

Le montant des travaux est inscrit au budget annexe de la zone de Charvas Mobilisation de financement auprès du département du Rhône dans le cadre du contrat PACTE du RHONE.





#### **Quels autres besoins?**

Obtention de l'arrêté préfectoral de dérogation à la destruction d'habitat d'espèces protégées

#### **Autres commentaires libres :**

#### 5/EVALUATION

#### Quelles modalités d'évaluation?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Constat à l'achèvement des travaux
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	A l'achèvement des travaux (construction, aménagement)
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

#### **Quels indicateurs?**

Libellé indicateur	Source/modalités	Objectif au lancement	Résultat	Résultat 2023	Résultat
	de calcul	de l'action	2021-2022		2027
Recours au ENR	Nombre de kWh produits par panneaux photovoltaïques des entreprises	Sensibiliser les acteurs du monde économique de l'importance du recours aux énergies renouvelables		Après la construction des bâtiments par les preneurs de lots	
Création de voies mode doux	Linéaire créé (ml)	Dans le cadre du plan vélo, mailler le territoire de la CCPO en créant des pistes cyclables structurant permettant de relier les équipements publics, les parcs d'activités	320 ml créés		

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public





	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE // ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		
:			





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
- Une Fiche Action o projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u>

== 1/PRESENTATION DU PROJET

COMMUNAY - Mise en œuvre des mesures E, R, C, S pour l'aménagement de la ZAC « Charvas II »

#### Pour quoi ?

La zone de Charvas est située sur la commune de COMMUNAY.

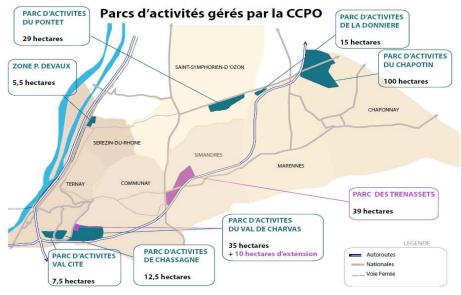


Figure 1 – Cartes des zones d'activités gérées par la CCPO

La ZAC de Charvas II constitue le 2<sup>e</sup> volet de l'extension de la ZAC du « Val de Charvas » située en limite avec la RD n° 150, de part et d'autre de la voirie d'accès à la zone d'activités dénommée rue Elsa Triolet. Le projet d'aménagement réalisé en régie s'étend sur 6.7 hectares.





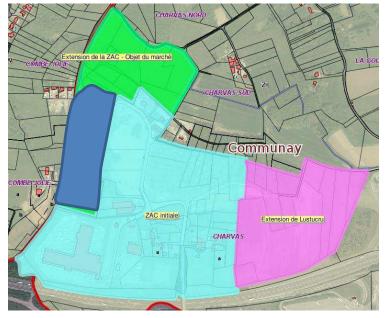


Figure 2 – Schéma de l'évolution de la zone du Val de Charvas

#### → Aménagements prévus

L'aménagement des 6.7 ha se réparti en 4.4ha cessibles et 2.3ha d'espaces communs.

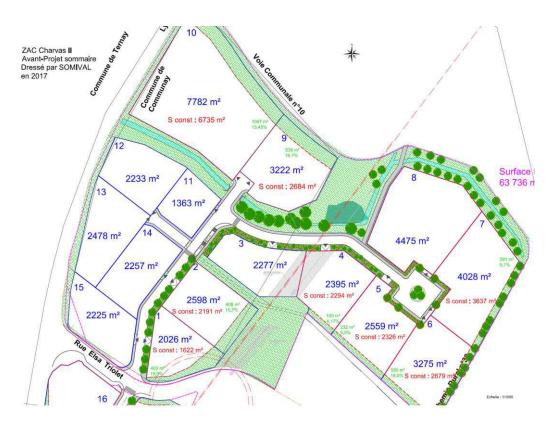


Figure 3 – Avant-projet dressé en 2017

Une quinzaine de lots seront créés à destination des professions artisanales, des entreprises endogènes de la CCPO et des TPE.





#### → Les mesures E, R, C

A l'issue des différentes campagnes d'inventaires faune/flore, réalisés en 2016 et 2017, sur un cycle biologique complet, divers enjeux en termes d'habitats naturels (dont les zones humides), de faune et de flore ont été identifiés.

15 espèces à enjeux réglementaires sont recensés sur le site :

- 13 espèces d'oiseaux : Accenteur mouchet, Chouette hulotte, Fauvette à tête noire, Hibou moyen-duc, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pic épeiche, Pic vert, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier
- 1 espèce de reptile, le lézard des murailles
- 1 espèce de mammifère, l'écureuil roux.

De plus, la création de la zone entrainera la destruction de milieux ouverts, semi-ouverts, d'une zone boisée c'est-à-dire une rupture de continuités écologiques représentant 2 hectares de boisements, 2.2 hectares de fourrés et 425 mètres de fossés.

Les impacts de la suppression de ces espaces sur les espèces sont de différentes natures : destruction d'habitats de repos, de reproduction et d'alimentation, rupture dans les continuités écologiques, destruction potentielle d'individus, dérangement des espèces lié aux nuisances anthropiques.

Les arrêtés de protection des espèces de faune et de flore interdisent de détruire, d'altérer ou de dégrader le milieu particulier de ces espèces protégées. En conséquence, il y a lieu de prévoir des mesures d'atténuation. Dans un premier temps, des mesures « E » (éviter) pour supprimer la source potentielle d'impact, puis des mesures « R » de réduction des impacts et enfin si des impacts résiduels significatifs persistent, l'instauration de mesures « C » compensatoires. Un suivi des mesures R et C sera mis en place sur une durée minimale de 30 ans.

Ces mesures sont présentées dans le volet biodiversité du dossier déposé au titre de la loi sur l'eau.

#### Mesure E proposée :

• Mesure E1 : maintien de 562 m² de zone humide, de 4928m² de milieux semi-ouverts et de 1614 m² de milieux boisés

#### Mesures R proposées:

- mesure R1 : adaptation des travaux au cycle biologique des espèces protégées et à enjeu. Il s'agit de limiter le dérangement de la faune en phase travaux et de respecter des périodes définies pour le décapage et le défrichement
- mesure R2 : limitation de l'éclairage en phase chantier au strict nécessaire et utilisation raisonnée de l'éclairage public sur voirie lorsqu'elle sera ouverte au public, garantissant ainsi un maintien des espèces forestières et limitant les collisions entre chiroptères
- mesure R3 : création de 3 hibernacula et de 3 refuges pour le lézard des murailles
- mesure R4 : mise en place d'un écuroduc au-dessus de la RD 150, au droit du site, pour pallier aux risques de collision entre l'écureuil roux et les véhicules
- mesure R5 : amélioration de la perméabilité des infrastructures en imposant que la réalisation des clôtures séparatives entre les lots laisse un passage pour la petite faune
- mesure R6 : limitation du trafic motorisé au sein de la zone. La voie nouvelle en impasse ne génère pas de trafic traversant et limite les vitesses de circulation au sein de la zone



## et de transition écologique FICHE N°3



- mesure R7 : mise en place d'un cahier de prescriptions pour l'aménageur
- mesure R8 : lutte contre les espèces invasives, et notamment contre le foyer identifié de solidage géant
- mesure R9 : mise en place d'un plan de circulation en phase chantier pour limiter les dégradations dues aux circulations engins
- mesure R10 : mise en place d'un dispositif de limitation de la dispersion des poussières en phase chantier
- mesure R11 : préservation de la qualité des eaux superficielles en phase travaux
- mesure R12 : aménagement écologique du futur bassin de rétention créé au sein de la zone pour favoriser le potentiel écologique de cet espace.

#### Mesures C proposées:

- Mesure C1: création de corridors aquatiques et boisés, pour restaurer les continuités écologiques locales et compenser la perte des habitats des espèces impactées par le projet, plus particulièrement pour les oiseaux et les mammifères. 425 mètres de fossé seront créés au sein de la ZAC et végétalisés avec un couvert herbacé hygrophile. Plus de 2 hectares seront boisés et se répartissent sur 4 sites:
  - o 6 620m² au sein de la ZAC
  - 4565m² sur un talus, situé en limite de la ZAC du Val de Charvas et de l'opération d'aménagement portée par un aménageur privé
  - o 2 620m² sur une parcelle située à 250m à l'Est de la ZAC
  - 12 735m² sur un terrain situé à 1km à l'Est de la ZAC.
- Mesure C2: plantation de haies bocagères en bordure de parcelles agricoles actuellement exploitées par une exploitante agricole spécialisée dans l'élevage de chevaux et par l'association « les Jardins de Lucie ». Ce maillage bocager, sur 3 km a pour but de reconstituer l'habitat détruit pour les 13 espèces d'oiseaux, les mammifères dont les chiroptères et les reptiles.

#### Mesures S proposées :

- Mesure S1 : suivi de chantier vérifier l'application des mesures à l'amont et pendant les travaux
- Mesure S2 : suivi écologique évaluer les impacts réels du projet sur les comportements biologiques pour la faune et l'efficacité des mesures proposées



La mise en œuvre de ces mesures est faite par la CCPO





**Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin





Etape 1	Mesures R, C	en même temps que les	
		travaux de viabilité de la	
		ZAC (1 <sup>e</sup> semestre 2022)	
Etape 2	Mesures S	à l'issue des travaux de	30 ans
		viabilité soit 2023	

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	Département du Rhône	PACTE du Rhône – Montant de la subvention = 26 000€	Engagement acquis	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Porter-à-connaissance dossier loi sur l'eau et dérogation à la destruction d'habitat d'espèce protégées : dossiers déposés en mars 2021

Diagnostic archéologique : en fonction de l'arrêté préfectoral autorisant la destruction d'habitat d'espèce protégées

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021





Montant des travaux estimés (montants HT – valeurs 2021) : 330 020€ HT

Mesures proposées	Coût (HT)	
Mesures d'évitement		
E1 : Maintien de la zone humide et de milieux semi-ouverts et boisés	1070 €	
Mesures de réduction		
R1 : Adaptation des travaux au cycle biologique des espèces protégées et à enjeu	-	
R2 : Limitation de l'éclairage en phase d'exploitation	-	
R3 : Création d'hibernacula et refuges pour le Lézard des murailles	6000 €	
R4 : Mise en place d'un écuroduc au-dessus de la RD150	1000 €	
R5 : Amélioration de la perméabilité des infrastructures	-	
R6 : Limitation du trafic motorisé au sein de la zone	-	
R7 : Mise en place d'un cahier de prescriptions pour l'aménageur	-	
R8 : Lutte contre les espèces invasives	Variable	
R9 : Mise en place d'un plan de circulation	-	
R10 : Dispositif limitant la dispersion des poussières	-	
R11 : Préservation de la qualité de l'eau	-	
Mesures compensatoires		
C1 : Création de corridors aquatiques et boisés	224 750 €	
C2 : Plantation de haies bocagères en bordure de parcelles agricoles	97 200 €	

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des mesures R et C sont inscrits au budget annexe de l'opération. Mobilisation de financement auprès du département du Rhône dans le cadre du contrat PACTE du RHONE.

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Obtention de l'arrêté préfectoral de dérogation à la destruction d'habitat d'espèces protégées



5/EVALUATION

#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Mesures R : Visites de chantier
	Mesures C: Suivi régulier de la faune et des
	habitats naturels récréées afin de garantir
	l'efficacité des mesures proposées





Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Mesures R : mensuelles Mesures C : semestriel puis annuel puis tous les 5
	ans
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Ecologue

# Quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités	Objectif au lancement	Résultat	Résultat 2023	Résultat
	de calcul	de l'action	2021-2022		2027
Biodiversité : Suivi écologique du site	Relevé terrain et dénombrement des espèces	Garantir l'efficacité des mesures proposées			

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes





	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





## Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
- Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u>

\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

## CHAPONNAY – Travaux de requalification des voiries du Chapotin Nord

## Pour quoi ?

Participer à l'amélioration du fonctionnement et de la lisibilité du parc d'activités, intégrer les modes doux dans le schéma viaire.

La 1<sup>e</sup> phase de requalification étant achevée depuis début 2020 (rues Ampère et Merieux), il s'agit de réaliser les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases :

- Phase 2:
  - 2020 à 2022 : Etudes et travaux de requalification de la rue Tony Garnier et rue des Frères
     Lumière
- Phase 3:
  - o 2022-2023 : Etudes et travaux de requalification de l'avenue Marius Berliet

#### Présentation du projet de requalification :

Cette fiche action porte sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases du programme de requalification du secteur nord du parc du Chapotin. Le périmètre concerné reprend les rues Tony Garnier, Frères Lumière et Marius Berliet

Le scenario de requalification retenu consiste en une reprise complète des profils de voies nécessitant ponctuellement un élargissement de l'emprise publique pour :

- La création de places PL normalisées et aménagés,
- La suppression des carrefours giratoires et leur transformation en zone de stationnement VL
- Permettre le croisement des PL sur la rue Tony Garnier
- L'intégration des modes doux de façon sécurisée en créant un cheminement partagé en site propre qui permettra au terme du programme de requalification de relier la piste cyclable présente sur la RD n°149. Cet aménagement mettra la zone en conformité pour l'accessibilité PMR





- La reprise complète de la chaussée, rue Marius Berliet, voirie en fin de vie,
- Une meilleure lisibilité du fonctionnement de la zone d'activité.

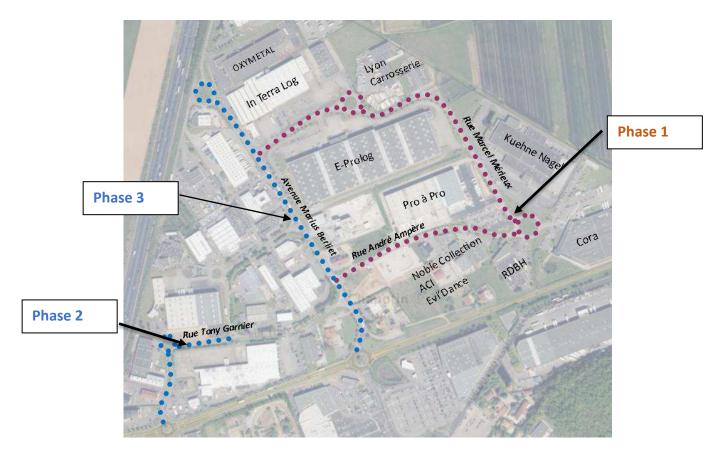


Figure 4 – Périmètre de travaux – Toutes phases



Figure 5 – Phase 2 – plan des aménagement (AVP)

## Qui ?

Ces aménagements sont réalisés par la CCPO avec une MOe externe (recrutement d'un bureau d'études à venir)

## Pour qui ?

Acteurs du monde économique du territoire, usagers modes doux des voies du parc d'activité





#### 2/ECHEANCIER



#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Recrutement MOe	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
	(phase 2)		
Etape 2	Travaux (phase 2)	2022	
Etape 3	Conception / MOe	2022	
	(phase 3)		
Etape 4	Travaux (phase 3)	2023	

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

## Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	Département du Rhône	PACTE du Rhône – Montant de la subvention = 163 400€	Engagement acquis	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation à obtenir pour ces travaux.







L'estimation des travaux de l'aménagement pour la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> phase est présentée ci-dessous et représente un total de 3 600 k€ HT environ (valeur avril 2021) répartie ainsi :

• Montant estimatif des travaux pour la 2<sup>e</sup> phase (non compris les acquisitions foncières et frais afférents, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales non estimés à ce jour)

Opération : Requalification de la ZA Chapotin Nord  Maitre de l'ouvrage : C.C.P.O.  AVP - RECAPITULATIF DU MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX Ind. A Mars 2021				
Désignation des Travaux	U	Prix Unitaire	%	Total €
PRIX GENERAUX			8%	123 000 €
TRAVAUX PREPARATOIRES			6%	90 782 €
TRAVAUX DE VOIRIE ET REVETEMENTS			68%	1 051 073 €
TRAVAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER/SERRURERIE			5%	79 501 €
TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES ET SECS			6%	93 220 €
ESPACES VERTS			7%	101 809 €
	Pré	cisions des études TOTAL H.T. TVA (20%) TOTAL T.T.C.	-,-,-	76 969 € <b>1 616 355 €</b> 323 271 € <b>1 939 625 €</b>

Montant des travaux pour la 3<sup>e</sup> phase est estimé : 2 000 k€ HT.

Quels moyens déjà obtenus ? Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Inscription de l'opération au BP 2021

Mobilisation de financement auprès du département du Rhône dans le cadre du contrat PACTE du RHONE.

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?



**5/EVALUATION** 





#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Constat de réalisation des aménagements
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	A l'achèvement des travaux
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

## **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalit	Objectif au lancement de l'action	Résultat	Résultat	Résultat
	és de calcul		2021-2022	2023	2027
Création de voies	Linéaire créé	Dans le cadre du plan vélo, mailler	650 ml		
mode doux	(ml)	le territoire de la CCPO en créant des pistes cyclables structurant permettant de relier les équipements publics, les parcs d'activités	créés		





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions









Contrat Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires

Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE – toutes les rubriques doivent être complétées

#### **1/PRESENTATION DU PROJET**

Quoi ? Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé):

Mise en œuvre d'une politique cyclable sur le Pays de l'Ozon

Frais de fonctionnement :

17000€: Opérations de communication et d'animation auprès des habitants et des salariés du

5 000€: Offrir un livre dédié au vélo aux enfants de GS des écoles du territoire ainsi qu'aux élèves de CM2

Frais d'investissements estimés à 13 millions d'euros par le Bureau d'études Inddigo : 5 millions d'€ pour réaliser une partie des infrastructures cyclables nécessaires sur le Plan vélo 20 000€ afin d'améliorer l'intermodalité et le stationnement vélo au niveau de la gare SNCF de Sérézin-du-Rhône en proposant des consignes closes et sécurisées ;

Pour quoi ? Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Agir sur la mobilité du quotidien Augmenter la part modale du vélo Démocratiser la pratique du vélo

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Communauté de communes du Pays de l'Ozon

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Habitants (tout âge confondus) et salariés

2/ECHEANCIER

**Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
--------	-------------	------------	----------





Etape 1	Elaboration du Plan Vélo	Mars 2021	Juillet 2021
Etape 2	Sélection des axes prioritaires et début travaux	Eté 2021	
Etape 3	Lancement du Plan Vélo = validation	Juillet 2021	
Etape 4	Premières animations	Mars 2022	

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

#### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	Ademe	Des actions de service et de communication ainsi qu'un remplacement RH lié à un congé maternité. Montant global : 26 000€	В	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Un plan de communication dédié à la politique cyclable est en cours de finalisation. Il a pour objectif de planifier l'ensemble des actions de communication et d'animation (atelier réparation vélo, conteuses, atelier de remise en selle) sur les trois prochaines années.

Les territoires voisins notamment Vienne Condrieu Agglomération et la Métropole de Lyon ont été contactés par le Bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du Plan Vélo. Ce dernier a été réalisé en moins de 4 mois ce qui témoigne de la dynamique en faveur de ce mode de déplacement sur le territoire.





**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

4/BESOINS	
Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prév 25 000€ pour l'élaboration du Plan Vélo	visionnel 2019/2021
Quels moyens déjà obtenus ? Crédits budgétai (notamment financements de droit public)	ires, financements déjà mobilisés
Quels autres besoins? Autres moyens (humains, Partenaires? Appui technique ou juridique? Mise en relation blocages à lever?	
Autres commentaires libres :	
5/EVALUATION	
quelles modalités d'évaluation ?	
Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	

quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Nombre de km de					
pistes aménagés					
Nombre d'arceaux					
installés					
Nombre de					
subventions aide à					
l'achat versées					





(dispositif mis en
œuvre depuis 2018)
Nombre de livres
« Vélo » distribués
Nombre de
participants aux
différents ateliers
proposés

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)





	Consommation énergétique du territoire			
	Production annuelle d'énergie renouvelable			
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises			
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul			
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)			
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)			
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire			
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes			
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs			
	Taux de tri sélectif par filière			
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP			
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale			
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire			
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.			
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable			
	Surface des haies			
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)			
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire			
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions			





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>

Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE – <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Aménagement d'un parking de covoiturage de 80 places en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF) au niveau de l'échangeur n°16 de l'A46 Sud sur les communes de Communay et Simandres.

#### Frais d'investissement :

Le parking de covoiturage est réalisé par les ASF. La CCPO prend en charge des aménagements complémentaires tel que la mise en place de 2 bornes de recharge électrique pour voiture et de 4 arceaux à vélo.

⇒ Financement souhaité : 11 000€ pour les bornes de recharge électrique, 12 000€ pour la pose de deux caméras vidéosurveillance filaires et leur alimentation et 1000€ pour les arceaux à vélo ;

#### Frais de fonctionnement :

La CCPO a à sa charge l'entretien du parking de covoiturage.

⇒ Financement souhaité : 2 500€ pour l'inauguration du site ainsi qu'une aide de 5 000€ pour les frais d'entretien de la première année d'exploitation.

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

S'inscrire dans les objectifs de la Loi d'orientation des Mobilités en améliorer la mobilité des habitants et des salariés du territoire au quotidien ;

Réduire l'usage et la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements pendulaires.

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Communauté de communes du Pays de l'Ozon





#### Pour qui ? Publics et territoires visés :

Habitants et salariés du Pays de l'Ozon, de Vienne Condrieu Agglomération et de la Métropole de Lyon (commune de Givors)

#### 2/ECHEANCIER

#### Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Validation AVP finalisé	Juin 2021	Août 2021
Etape 2	Dépôt Permis	Octobre 2021	Mai 2022
	d'aménager et recours		
	des tiers		
Etape 3	Travaux	Juin 2022	Septembre 2022
	d'aménagement –		
	Phase chantier		
Etape 4	Mise en place du	Automne 2022	
	parking et		
	inauguration et		
	entretien du parking		

## Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

#### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A)? en discussion (B)? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires	REGION	Financement bornes électriques et arceaux vélo	В	
financiers				
Autres				





**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ? actions de communication, appels à projets...)
Réunion technique 1 / 2 mois ;

Présentation du projet aux territoires voisins et notamment Vienne Condrieu Agglomération ; Inauguration + informations sur le site Internet de la CCPO et du magazine Ozon Mag.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées
Autorisation d'urbanisme à obtenir pour pouvoir réaliser le parking de covoiturage

#### 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021 3830€ (acquisition foncière); 2000€ (signalétique); 1000€ (arceaux vélo).

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

#### **Autres commentaires libres:**

5/EVALUATION

#### Quelles modalités d'évaluation?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	





## **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Comptage régulier sur					
site des unités de					
stationnement					
utilisées					
Observations de la					
disparition des poches					
de covoiturage sauvage					

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »





MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés				
	Existence de voies réservées au covoiturage				
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé				
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public				
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs				
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité				
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)				
	Consommation énergétique du territoire				
	Production annuelle d'énergie renouvelable				
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises				
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul				
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)				
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)				
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire				
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes				
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs				
	Taux de tri sélectif par filière				
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs d'AMAP				
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale				
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire				
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.				
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable				
	Surface des haies				
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)				
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire				
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions				





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
- Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées du gymnase Hector Berlioz situé sur la commune de Communay.

Il est nécessaire d'aménager une rampe d'accès pour accéder au plateau sportif (soit les terrains de sports extérieurs au gymnase). La pente d'accès y est très importante et donc il existe une forte contrainte technique pour la réalisation de cet aménagement.

Montant de la subvention demandée : 10 000€

De plus, il est nécessaire d'améliorer la circulation sur le plateau sportif notamment en stabilisant le sol par la pose d'un revêtement conforme (stabilisé, antidérapant non réfléchissant, contrasté, sur une largeur minimale de 1,20m).

Montant de la subvention demandée : 12 000€

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Finaliser la mise en accessibilité aux personnes handicapés des Etablissements Recevant du Public (ERP) dont la CCPO est propriétaire dans le cadre de la finalisation de son AD'AP.

A l'issu de ces travaux, cet équipement sera entièrement accessible malgré les contraintes techniques existantes.

Pilier: Cohésion territoriale

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Personnes handicapées qui viendraient faire du sport dans le gymnase (école, association, etc...) et le public





#### 2/ECHEANCIER



#### Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description		Date début	Date fin
Etape 1	Etude technique		Janvier 2022	Février 2022
Etape 2	Réalisation travaux	des	2ème trimestre 2022	
Etape 3				
Etape 4				

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
Autres				

Animation Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

\_\_\_\_ 4/BESOINS





Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

Quels moyens déjà obtenus ?	Crédits budgétaires,	financements déjà mobilisés
(notamment financements de droit public)		

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

#### **Autres commentaires libres:**

#### **5/EVALUATION**

## quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs





	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'un d'un plan d'actions			





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
- Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées du gymnase Ravareil situé sur la commune de Saint-Symphorien d'Ozon.

Implanter un ascenseur (à l'intérieur ou à l'extérieur) du gymnase pour permettre aux utilisateurs et publics handicapés d'accéder à l'étage où se situe le bureau des professeurs, la salle de danse et l'espace des agrès.

Montant de la subvention envisagée : 150 000€ (ce qui représente le cout des travaux envisagés HT)

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Finaliser la mise en accessibilité aux personnes handicapés des Etablissements Recevant du Public (ERP) dont la CCPO est propriétaire dans le cadre de la finalisation de son AD'AP.

A l'issu des travaux, cet équipement sera entièrement accessible aux personnes handicapées.

Pilier: Cohésion territoriale

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

#### Pour qui ? Publics et territoires visés :

Personnes handicapées qui viendraient faire du sport dans le gymnase (école, association, etc...) et public

#### 2/ECHEANCIER

#### Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etude technique	Janvier 2022	Février 2022





Etape 2	Réalisation des travaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	
Etape 3			
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
Autres				

Animation Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)





**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

<b>Autres</b>	commentaires libre	1 24

	/F\	/ΔΙ	ΙΙΔΊ	TION
_	" <b>- \</b>		-	

## quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés				
	Existence de voies réservées au covoiturage				
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé				
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public				
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs				
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité				
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)				
	Consommation énergétique du territoire				
	Production annuelle d'énergie renouvelable				
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises				
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul				
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)				
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)				
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire				
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes				
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs				
	Taux de tri sélectif par filière				
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP				
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale				
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire				
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de				





	protection des captages, etc.	
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	
	Surface des haies	
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)	
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire	
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

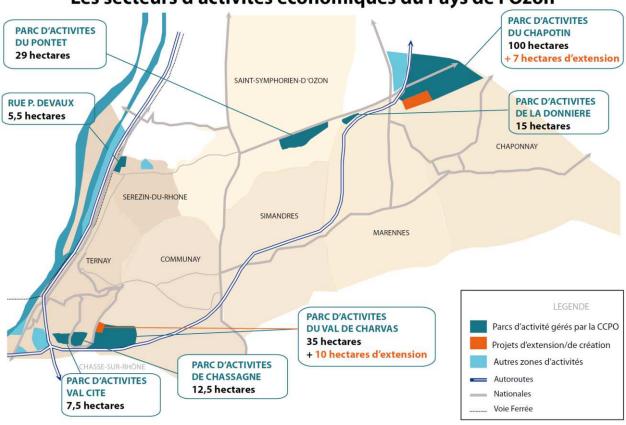
- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
  - **■** Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

#### CCPO – étude pour la requalification des zones d'activités

Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique et du durcissement du contexte réglementaire en lien avec la mise en œuvre du ZAN, la CCPO va engager des études pour la requalification et la densification de ses 7 zones d'activité.

Les secteurs d'activités économiques du Pays de l'Ozon









L'étude de gisements fonciers dressée en 2017 sera reprise dans son ensemble et complétée notamment sur la commune de TERNAY. A partir de ces investigations, un inventaire des potentialités de renouvellement du foncier à vocation économique pourra être dressé.

Une hiérarchisation de ces potentiels sera faite, après identification des duretés foncières notamment. Des possibilités d'intervention seront proposées à la collectivité. En lien avec la formalisation du projet de territoire, le but est de rédiger *in fine* un Schéma d'Accueil des Entreprises.

L'enjeu principal : permettre l'ouverture à l'urbanisation de foncier à vocation économique sans artificialiser de nouvelles terres agricoles ou naturelles.



Projet porté par la CCPO, accompagné par l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

## Pour qui ? Publics et territoires visés :

Acteurs du monde économique : accompagner le parcours résidentiel des entreprises implantées sur le territoire tout en facilitant l'accueil de nouvelles entreprises.

#### **2/ECHEANCIER**

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Mise à jour de l'étude de gisements fonciers	2 <sup>e</sup> semestre 2021	début 2022
Etape 2	Etudes des potentialités pour la requalification et la densification	2022	
Etape 3			
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir





#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
illialiciers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

**Autres commentaires libres:** 





#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

## **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés  Existence de voies réservées au covoiturage  Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		





	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

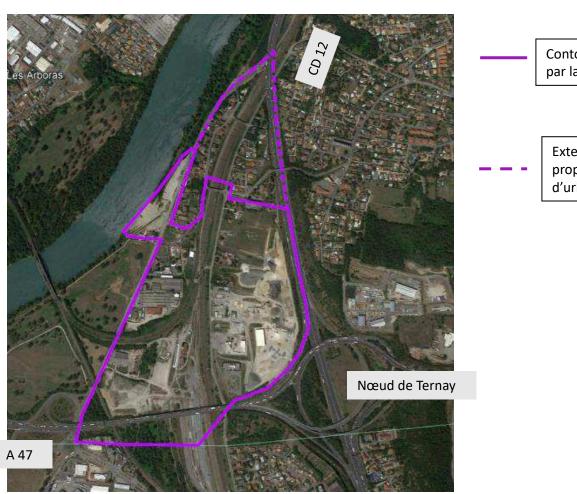
Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

#### TERNAY – étude d'opportunité pour la reconversion de la zone 3M

Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique et du durcissement du contexte réglementaire en lien avec la mise en œuvre du ZAN, la CCPO identifie une nouvelle polarité pour le développement économique.



Contour de l'étude proposée par la CCPO

Extension du contour proposée par l'agence d'urbanisme





La Zone 3M, d'une superficie de 40 ha, regroupe les sites de Charnevoz, Gravignan, Grange Martin. La réflexion portera aussi sur la reconversion du CD 12, linéaire d'activités en entrée de ville de Sérézin-du-Rhône.

Ce site présente aussi la particularité d'être tri-modal avec une desserte ferroviaire, routière et fluviale.

Cette étude d'opportunité devra s'appuyer sur la réflexion menée par le SEPAL sur le schéma portuaire de l'agglomération lyonnaise avec le devenir du port de Ternay.



Après un diagnostic sur les forces, les faiblesses, les dysfonctionnement les contraintes du site, il s'agira d'établir les possibilités d'évolution de la zone en termes de vocation, de positionnement. Il aura lieu également de définir si cette zone relève de l'intérêt métropolitain.

L'étude établira également des préconisations pour engager la requalification du site pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de foncier à vocation économique sans artificialiser de nouvelles terres agricoles ou naturelles

# Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Projet porté par la CCPO en lien étroit avec la commune de TERNAY. La SNCF, la CNR et l'exploitant des carrières seront associés aux réflexions sur le devenir du site.

La CCPO est accompagnée par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise pour cette étude.

# Pour qui ? Publics et territoires visés :

Acteurs du monde économique

#### **2/ECHEANCIER**

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etude d'opportunité	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
Etape 2			
Etape 3			
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours





- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir en fonction des résultats de l'étude d'opportunité.

3/ACTEURS A	A IMPLIC	<b>UER</b>
-------------	----------	------------

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

\_\_\_\_ 4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

**Autres commentaires libres:** 

5/EVALUATION





## Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »





MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés		
	Existence de voies réservées au covoiturage		
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet o projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

# COMMUNAY – Gymnase Berlioz – Amélioration de l'efficacité énergétique

### Pour quoi?

En application du décret tertiaire, la CCPO doit réaliser des travaux d'amélioration énergétique pour atteindre l'objectif de réduction de ses consommations énergétiques de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 pour ses bâtiments communautaires de plus de 1000 m² de superficie.

En début d'année 2021, la CCPO a participé, avec 6 autres EPCI du Rhône, à la candidature à l'AMI SEQUOIA portée par le SYDER et la ALTE 69. Des financements sont attendus notamment pour les outils de suivi des consommations ou pour des études énergétiques, et du temps d'économe de flux, recruté par la ALTE69, sera mis à disposition de la CCPO.

Cette fiche concerne le projet de consultation pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'amélioration d'efficacité énergétique à réaliser sur le gymnase Berlioz pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire.

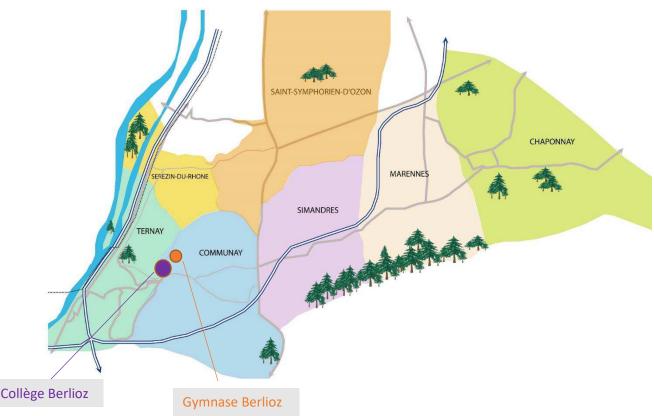


Gymnase construit dans les années 90, d'une superficie de 1 350 m², situé dans l'enceinte du Collège Berlioz, 54 route de Ternay à COMMUNAY.

Le gymnase est utilisé en journée par les collégiens. Les associations sportives du territoire en ont l'usage en soirée, le mercredi après-midi et les week-ends.







La ALTE 69 accompagne la CCPO sur le dossier et a établi un état des consommations énergétiques du bâtiment.

Des travaux de changement de chaudière et d'isolation par l'extérieur sur la majeure partie du bâtiment ont déjà été réalisés.

Il apparait que pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire, en première approche, il faudrait terminer d'isoler le bâtiment (salle de danse, toiture) et procéder à un audit énergétique des installations d'ECS est préconisé.

Ces premières préconisations ainsi que le coût de l'opération ont besoin d'être confirmés par une étude de MOe.

# Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Le projet est porté par la CCPO en étroite collaboration avec les utilisateurs du gymnase.

# Pour qui ? Publics et territoires visés :

Utilisateurs du gymnase (associations sportives, collégiens), CCPO

2/ECHEANCIER

Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :





Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	MOe	2022	
Etape 2	Travaux	2023 ou 2024	
Etape 3			
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	FNCCR	AMI SEQUOIA – Logiciel de suivi des consommations, MOe, études énergétiques – le montant reste à déterminer	A	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

\_\_\_\_ 4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021





**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

# Autres commentaires libres :

#### **5/EVALUATION**

#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

**Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs





	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

# SAINT-SYMPHORIEN-D'OZN – Gymnase Ravareil – Amélioration de l'efficacité énergétique

#### Pour quoi?

En application du décret tertiaire, la CCPO doit réaliser des travaux d'amélioration énergétique pour atteindre l'objectif de réduction de ses consommations énergétiques de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 pour ses bâtiments communautaires de plus de 1000 m² de superficie.

En début d'année 2021, la CCPO a participé, avec 6 autres EPCI du Rhône, à la candidature à l'AMI SEQUOIA portée par le SYDER et la ALTE 69. Des financements sont attendus notamment pour les outils de suivi des consommations ou pour des études énergétiques, et du temps d'économe de flux, recruté par la ALTE69, sera mis à disposition de la CCPO.

Cette fiche concerne le projet de consultation pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'amélioration d'efficacité énergétique à réaliser sur le gymnase Ravareil pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire.

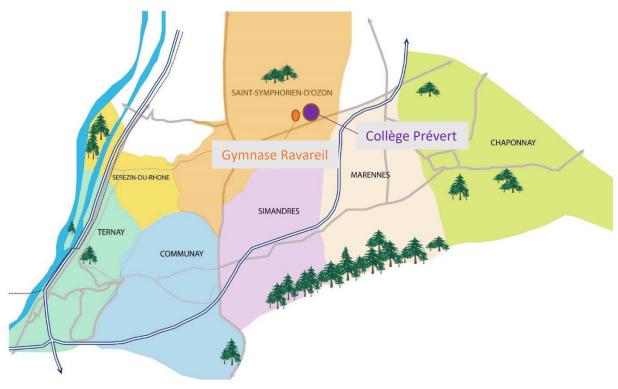


Gymnase reconstruit dans les années 90, d'une superficie de 2140 m², situé à proximité immédiate du Collège Prévert, avenue Burago Di Mologora à Saint-Symphorien-d'Ozon.

Le gymnase est utilisé en journée par les collégiens. Les associations sportives du territoire en ont l'usage en soirée, le mercredi après-midi et les week-ends.







La ALTE 69 accompagne la CCPO sur le dossier et a établi un état des consommations énergétiques du bâtiment.

Il apparait que pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire, en première approche, des travaux de rénovation des menuiseries, d'isolation de l'enveloppe du bâtiment, et l'installation de lames brise-soleil sur la façade sud seraient nécessaires.

Ces premières préconisations ainsi que le coût de l'opération ont besoin d'être confirmés par une étude de MOe.

# Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Le projet est porté par la CCPO en étroite collaboration avec les utilisateurs du gymnase.

# Pour qui ? Publics et territoires visés :

Utilisateurs du gymnase (associations sportives, collégiens), CCPO

**2/ECHEANCIER** 

Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :





Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	MOe	2022	
Etape 2	Travaux	2022 ou 2023	
Etape 3			
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	FNCCR	AMI SEQUOIA – Logiciel de suivi des consommations, MOe, études énergétiques – le montant reste à déterminer	А	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021





**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

#### Autres commentaires libres :

#### **5/EVALUATION**

#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

**Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs





	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques



#### **CCPO** déchetterie artisanale

Le SITOM a la compétence « gestion des déchets des ménages » et la Communauté de Communes a la compétence des déchets des activités économiques Le territoire de la CCPO offre quelques rares possibilités de collecte des Déchets Industriels Banals spécifiques (Exemple : Carrière Pierrot Raymond à Ternay). Aucune solution globale pour tous les déchets n'existe sur la CCPO et autour.

Les déchetteries du SITOM sont fermées aux professionnels (sauf pour le dépôt des cartons) Il est important d'offrir une solution de proximité aux professionnels pour la gestion de leurs déchets

Il est nécessaire de promouvoir un projet de déchetterie automatique pour limiter les contraintes d'exploitation (grande plage horaire d'ouverture 24h/24h et 7j/7)

- Déchetterie automatique = déchetterie sans gardien
- Emprise au sol : 500m² minimum
- Site vidéosurveillé pour limiter les effractions
- 6 bennes maxi (déchets verts, gravats, cartons, plâtre et déchets en mélange)
- Equipement ICPE au régime de déclaration et soumis à Déclaration Préalable au titre du code de l'urbanisme

# Pour quoi?

Les déchetteries du SITOM sont fermées aux professionnels (sauf pour le dépôt des cartons) Il est important d'offrir une solution de proximité aux professionnels pour la gestion de leurs déchets

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

**CCPO** 

Pour qui ? Publics et territoires visés :





Professionnel – artisans

#### **2/ECHEANCIER**

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etude d'opportunité	2 <sup>e</sup> semestre 2021	
Etape 2			
Etape 3			
Etape 4			

#### Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir en fonction des résultats de l'étude d'opportunité.

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

# Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées





\_\_\_\_ 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

## **Autres commentaires libres:**

**5/EVALUATION** 

#### Quelles modalités d'évaluation?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

**Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés		
	Existence de voies réservées au covoiturage		
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		





AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU/ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Le présent document est (cocher la case correspondante):

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
- X Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

#### **1/PRESENTATION DU PROJET**

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Etude pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du Val d'Ozon

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Les objectifs sont de mieux connaitre le patrimoine assainissement (patrimoine des communes et du SMAAVO), afin de mesurer les travaux à effectuer et ainsi aider les élus sur les décisions de transfert, obligatoire à l'échelon supra-communal (Loi NOTRE et transfert au 01/01/2026)

Le programme de travaux qui aboutira de l'étude de Schéma Directeur aura pour objectif principaux de :

- 1. Diminuer les apports d'Eaux Claires (eaux pluviales) à la Station de Traitement afin de lui permettre de mieux fonctionner, et donc de diminuer l'impact au milieu récepteur (Station de St-Fons et rejet au Rhône).
- 2. Limiter le fonctionnement des Déversoirs d'Orages sur les réseaux communaux (collecte) et du SMAAVO (transport). En limitant leur fonctionnement, cela diminuera l'impact sur les rivières du territoire (= diminution des rejets d'eaux Usées dans le milieu naturel).

Inscription dans l'axe : Préservation de l'environnement.

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Maitre d'ouvrage et pilote : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon – SMAAVO ; Comité de Pilotage constitué des élus du territoire et de ceux du Grand Lyon, ainsi que des partenaires Techniques et Financier

Contacts: Michel BOULUD, Président (<u>acceuil@smaavo.fr</u>); Romain CHEVALIER, Directeur (r.chevalier@smaavo.fr)

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Pour le cadre de vie des usagers du Val d'Ozon, et pour la préservation de l'environnement





#### 2/ECHEANCIER



Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Attribution du marché	23/07/2021	05/08/2021
Etape 2	Déroulement de	Mi-aout 2021	Fin 2022
	l'étude		
Etape 3	Validation par le	Décembre 2022	Février 2023
	Comité de Pilotage du		
	programme de travaux		
Etape 4	Décision à prendre en	Février 2023	01/01/2026
	vu d'un transfert,		

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022: attribution le 23/07/2021 et lancement de l'étude

4/ Idée d'action à mûrir

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

# Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A)? en discussion (B)? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	Agence de l'Eau	Financement au titre de l'assainissement et de l'amélioration du patrimoine	En discussion (dépôt du dossier de demande de subvention réalisé)	Attente validation et taux du financeur
Autres	Elus locaux des communes, et du SMAAVO	Prise de décision dans le cadre du Comité de Pilotage	Acquis	Officialiser le Comité de Pilotage
	DREAL et DDT	Aide à la décision sur les volets techniques et règlementaires	Acquis	Officialiser le Comité de Pilotage





**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ? actions de communication, appels à projets...)

Réunion de Comité Technique (COTECH) et de Comité de Pilotage (COPIL) 5 réunions COTECH de prévus et 5 réunions COPIL, à minima après chaque grande phase d'études. Communication des résultats dans les Conseils Syndicaux du SMAAVO.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation (stade des études)

\_\_\_\_ 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021 300 000 € à 350 000 € pour cette étude.

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

300 000 € à 350 000 € pour cette étude : somme inscrite au budget du SMAAVO. Le financement devrait être d'environ 70 % du cout total de l'étude (50% AE, accord à venir ; et Département dans le cadre du CRTE ?).

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Le SMAAVO dispose d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, il s'agit de l'Assistance Technique Départementale.

#### **Autres commentaires libres:**

**5/EVALUATION** 

#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Rendu de l'étude et validation
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Rendu des phases intermédiaires dans les calendriers prévus dans le cahier des charges
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	





# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Transfert de la compétence à l'échelon supra-communal	Date du transfert et inscription dans les statuts de la structure supra- communal récupérant la compétence	Transfert d'ici au 01/01/2026		Transfert en pourparler	Transfert acquis
Engagement des 1 <sup>er</sup> travaux	Lancement des marchés correspondants	Premiers travaux au plus tard en 2027			Premiers marchés de travaux lancés





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Le présent document est (cocher la case correspondante):

■ Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>

X Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE – <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

#### **1/PRESENTATION DU PROJET**

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Plan de Gestion des cours d'eau et des espaces rivulaires (berges de cours d'eau)

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Les objectifs sont de mieux connaître les problématiques inhérentes au cours d'eau, sur l'ensemble du linéaires inclus dans le Bassin Versant. Cela représente, à l'échelle des 12 communes, environ 80 Km de cours d'eau et de berges.

Les problématiques qui vont être relevées sont multiples, et l'on peut citer : lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (Renouée du Japon) ; correction des désordres hydromorphologiques (érosion, dépôts sédimentaires, exhaussement/incision du lit mineur) ; plantation de ripisylves (arbres) adaptée au cours d'eau, etc...

Suite à la livraison du Bilan, le Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration sera déroulé, sur une durée pouvant allez de 5 à 10 ans.

Résultats attendus des études puis du programme d'entretien : amélioration de la biodiversité environnante au cours d'eau, et solutions contre les problématiques et désordre repérés.

Inscription dans l'axe : Préservation de l'environnement et des trames vertes et bleus

#### Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Maitre d'ouvrage et pilote : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon – SMAAVO ; Comité de Pilotage constitué des élus du territoire, ainsi que des partenaires Techniques et Financier

Contacts : Michel BOULUD, Président (acceuil@smaavo.fr) ; Romain CHEVALIER, Directeur (r.chevalier@smaavo.fr) ; Maxime HEBERT, chargé de mission en charge de cette thématique (m.hebert@smaavo.fr)

Pour qui ? Publics et territoires visés :





Pour le cadre de vie des usagers du Val d'Ozon, et pour la préservation de l'environnement

#### 2/ECHEANCIER

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Déroulement de l'étude	Mars 2021	Fin 2021
Etape 2	Validation par le Comité de		Début 2022
	Pilotage du programme de		
	travaux		
Etape 3	Déroulement du	Début 2022	Fin 2026
	programme de travaux et		
	d'entretien		
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

# Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre	
Partenaires financiers	Agence de l'Eau	Financement au titre de le compétence GEMAPI	Acquis pour 50 % du cout de l'étude. A discuter pour 50% du cout des travaux qui seront sélectionnés fin 2021	Dépôt du dossier de demande d'aide pour les travaux, une fois l'étude livrée	
Autres	Elus locaux des communes, et du SMAAVO	Prise de décision dans le cadre du Comité de Pilotage	Acquis	Convoquer le Comité de Pilotage de l'étude	





DREAL et DDT	Aide à la décision sur les	Acquis	Convoquer	le
	volets techniques et		Comité	de
	règlementaires		Pilotage	de
			l'étude	

Animation Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Réunion de Comité Technique (COTECH) et de Comité de Pilotage (COPIL) 3 réunions COTECH de prévus et 3 réunions COPIL, à minima après chaque grande phase d'études. Communication des résultats dans les Conseils Syndicaux du SMAAVO.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation (stade des études)

Déclaration d'Intérêt Général si investissement et entretien sur des sites privés Potentielle déclaration/autorisation Loi sur l'Eau en fonction des travaux envisagés

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

40 000 € HT en étude engagés financièrement (études en cours)

Quels moyens déjà obtenus ? Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Somme d'étude inscrite au budget du SMAAVO (somme engagée). Le financement est de 50% du cout total HT de l'étude (50% AE, accord obtenu).

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Aucune difficulté ou blocages.

Partenaires techniques et financier mobilisés dans le cadre des comités techniques et de pilotage

**Autres commentaires libres:** 

**5/EVALUATION** 

quelles modalités d'évaluation ?





Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Rendu de l'étude et validation
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Rendu des phases intermédiaires dans les calendriers prévus dans le cahier des charges
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/mod	alités	Objectif au lancement	Résultat	Résultat 2023	Résultat
	de calcu	l	de l'action	2021-2022		2027
Engagement des 1er	Lancement	des	Premiers travaux au	Premiers		
travaux	marchés		plus tard mi 2022	marchés		
	correspondar	nts		de travaux		
				lancés		





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Le présent document est (cocher la case correspondante):

■ Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>

X Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE – <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Plan de Gestion des Zones Humides du territoire

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Les objectifs sont de mieux connaître les Zones Humides (ZH) d'intérêt communautaires, leur fonctionnement, ainsi que la biodiversité qu'elles abritent, afin de pouvoir les gérer en toutes connaissances de causes. Au nombre de trois zones d'intérêts communautaires, deux sont à ce jour fonctionnelles vis-à-vis de la Prévention contre les Inondations. Il n'empêche qu'il faille ces éléments de connaissances à jour. Les deux ZH fonctionnelles sont la Sauzaye à Chaponnay, ainsi que les Marais de Simandres.

Suite à la livraison du Plan de Gestion, le Programme Pluriannuel de Gestion sera déroulé, sur une durée d'environ 5 ans.

Résultats attendus des études puis du programme d'entretien : amélioration de la biodiversité environnante au cours d'eau des ZH, et solutions contre les problématiques et désordre repérés.

Inscription dans l'axe : Préservation de l'environnement et des trames vertes et bleus

# Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Maitre d'ouvrage et pilote : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon – SMAAVO ; Comité de Pilotage constitué des élus du territoire, ainsi que des partenaires Techniques et Financier

Contacts : Michel BOULUD, Président (acceuil@smaavo.fr) ; Romain CHEVALIER, Directeur (r.chevalier@smaavo.fr) ; Maxime HEBERT, chargé de mission en charge de cette thématique (m.hebert@smaavo.fr)

# Pour qui ? Publics et territoires visés :

Pour le cadre de vie des usagers du Val d'Ozon, et pour la préservation de l'environnement





#### 2/ECHEANCIER

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Déroulement de l'étude	Octobre 2021	Fin 2022
Etape 2	Validation par le Comité de Pilotage du programme de travaux et d'entretien	Fin 2022	Début 2023
Etape 3	Déroulement du programme de travaux et d'entretien	Début 2023	Fin 2027
Etape 4			

### Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

# Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	Agence de l'Eau	Financement au titre de le compétence GEMAPI	En discussion pour 50 % à 70% du cout de l'étude. A discuter pour 50% du cout des travaux qui seront sélectionnés en fin d'étude	Dépôt du dossier de demande d'aide avant le lancement de la consultation (septembre 2021)
Autres	Elus locaux des communes, et du SMAAVO	Prise de décision dans le cadre du Comité de Pilotage	Acquis	Convoquer le Comité de Pilotage de l'étude





DREAL et DDT	Aide à la décision sur les	Acquis	Convoquer	le
	volets techniques et		Comité	de
	règlementaires		Pilotage	de
			l'étude	

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Réunion de Comité Technique (COTECH) et de Comité de Pilotage (COPIL) Nombre de réunions COTECH/COPIL non encore arrêté, mais à minima après chaque grande phase d'études.

Communication des résultats dans les Conseils Syndicaux du SMAAVO.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation (stade des études)

Potentielle déclaration/autorisation Loi sur l'Eau en fonction des travaux et entretiens envisagés

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

70 000 € HT

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Somme d'étude inscrite au budget du SMAAVO en octobre 2021, par décision modificative Le financement serait de 50% à 70% du cout total HT de l'étude (par l'Agence de l'Eau, en discussion).

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Aucune difficulté ou blocages.

Partenaires techniques et financier mobilisés dans le cadre des comités techniques et de pilotage

**Autres commentaires libres:** 

5/EVALUATION

quelles modalités d'évaluation ?





Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Rendu de l'étude et validation
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Rendu des phases intermédiaires dans les calendriers qui seront prévus dans le cahier des charges
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul		Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Engagement des 1 <sup>er</sup> travaux	Lancement marchés	des	Premiers travaux au plus tard début 2023		Premiers marchés de	
	correspondar	nts			travaux Iancés	





#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

■ Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>

X Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE – <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

#### **1/PRESENTATION DU PROJET**

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Vallée de l'Ozon, au stade d'intention (études) – PAPI d'intention

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Ozon, ou PAPI d'intention, a été labellisé le 12 octobre 2018, et s'achève en octobre 2022.

Il constitue une première étape dans la mise en place d'une gestion intégrée des inondations sur le territoire.

Son montant global est de 455 913 €, et il contient essentiellement des actions visant à améliorer la connaissance des aléas et des enjeux, afin d'élaborer une stratégie de prévention et un programme de travaux (PAPI-Travaux) aussi efficient que possible.

Inscription dans l'axe : Préservation de l'environnement

## Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Maitre d'ouvrage et pilote : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon – SMAAVO ; Comité de Pilotage constitué des élus du territoire, ainsi que des partenaires Techniques et Financier

Contacts: Michel BOULUD, Président (acceuil@smaavo.fr); Romain CHEVALIER, Directeur (r.chevalier@smaavo.fr);

# Pour qui ? Publics et territoires visés :

Pour le cadre de vie des usagers du Val d'Ozon, et pour la préservation de l'environnement

**2/ECHEANCIER** 

Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :





Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Déroulement de l'étude	Octobre 2018	Octobre 2022
Etape 2	Validation par le Comité de Pilotage du programme de travaux	Début 2023	Mi 2023
Etape 3	Passage en Commission Mixte Inondations et Approbation du PAPI travaux	Courant 2023	Fin 2023
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

# Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A)? en discussion (B)? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre	
Partenaires financiers	DDT du Rhône	Financement de l'équipe projet et des actions	Acquis, dans le cadre de la convention de PAPI signée avec le Préfet du Rhône		
Autres	Elus locaux des communes, et du SMAAVO	Prise de décision dans le cadre du Comité de Pilotage	Acquis	Convoquer Comité Pilotage l'étude	le de de
	DREAL et DDT et partenaires techniques	Aide à la décision sur les volets techniques et règlementaires	Acquis	Convoquer Comité Pilotage l'étude	le de de

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)





Réunion de Comité Technique (COTECH) et de Comité de Pilotage (COPIL)

Nombre de réunions COTECH/COPIL dépendante des besoins, mais à minima une session COTECH/COPIL par ans.

Communication des résultats dans les Conseils Syndicaux du SMAAVO.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation (stade des études)

Potentielle déclaration/autorisation Loi sur l'Eau en fonction des travaux et entretiens envisagés dans le futur PAPI travaux

\_\_\_\_ 4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

455 913 € HT

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Somme d'étude inscrite au budget du SMAAVO

Le financement de l'équipe projet et des actions sont déjà cadrées par convention avec le Prefet du Rhone.

Financement global de 269 615 € sur les 455 913 €, soit environ 60% de la somme.

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Aucune difficulté ou blocages.

Partenaires techniques et financier mobilisés dans le cadre des comités techniques et de pilotage

#### **Autres commentaires libres:**

5/EVALUATION

#### quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Rendu de l'étude et validation
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Rendu des phases intermédiaires dans les calendriers qui seront prévus dans le cahier des charges





Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités	Objectif au lancement	Résultat	Résultat 2023	Résultat
	de calcul	de l'action	2021-2022		2027
Passage en	Validation du PAPI	Rédaction du Papi		Approbation	
<b>Commission Mixte</b>	travaux.	travaux fin 2022		en	
Inondations et				Commission	
Approbation du				Mixte	
PAPI travaux				Inondations	





### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
- X Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

La restauration des Marais de l'Ozon, à la croisée des communes de Saint-Symphorien-d' Ozon, Marennes et Simandres.

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Restaurer les fonctionnalités de la Zone Humide, zones d'intérêt communautaires, autant d'un point de vue hydraulique (prévention des inondations) que milieu (préservation de la biodiversité)

Inscription dans l'axe : Préservation de l'environnement

### Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Maitre d'ouvrage et pilote : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon – SMAAVO ; Comité de Pilotage constitué des élus du territoire, ainsi que des partenaires Techniques et Financier

Contacts: Michel BOULUD, Président (acceuil@smaavo.fr); Romain CHEVALIER, Directeur (r.chevalier@smaavo.fr);

#### Pour qui ? Publics et territoires visés :

Pour le cadre de vie des usagers du Val d'Ozon, et pour la préservation de l'environnement





#### 2/ECHEANCIER



#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Attribution de l'étude au stade PROJET (AVP finalisé à ce jour)	Novembre 2021	Janvier 2022
Etape 2	Validation par le Comité de Pilotage du programme de travaux	Courant 2022	Courant 2022
Etape 3	Lancement du chantier	Courant 2023	Courant 2024 (travaux sur 2 exercices budgétaires)
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**



	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	Agence de l'Eau	Financement au titre de le compétence GEMAPI	En discussion pour 50 % à 70% du cout de l'étude. A discuter pour 50% du cout des travaux qui seront sélectionnés en fin d'étude	
Autres	Elus locaux des communes, et du SMAAVO	Prise de décision dans le cadre du Comité de Pilotage	Acquis	Convoquer le Comité de Pilotage de l'étude





D	REAL et DDT	Aide à la décision sur les	Acquis	Convoquer	le
e	t partenaires	volets techniques et		Comité	de
te	echniques	règlementaires		Pilotage	de
				l'étude	

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Réunion de Comité Technique (COTECH) et de Comité de Pilotage (COPIL)

Nombre de réunions COTECH/COPIL dépendante des besoins, mais à minima une session après chaque grande phase de l'étude PROJET.

Communication des résultats dans les Conseils Syndicaux du SMAAVO.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Aucune autorisation (stade des études)

Potentielle déclaration/autorisation Loi sur l'Eau en fonction des travaux et entretiens envisagés dans le futur PAPI travaux. A priori, nouvelle rubrique (1 mois d'instruction, confirmation et engagement écrit de la DDT du Rhône).

4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

80 000 € HT d'études, 800 000 € HT de travaux

Quels moyens déjà obtenus ? Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Somme d'étude inscrite au budget du SMAAVO pour le volet étude Pour le volet travaux, inscription en temps voulu.

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Aucune difficulté ou blocages.

Partenaires techniques et financier mobilisés dans le cadre des comités techniques et de pilotage

**Autres commentaires libres:** 

5/EVALUATION





# Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Rendu de l'étude et validation
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Rendu des phases intermédiaires dans les calendriers qui seront prévus dans le cahier des charges
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Validation du PROJET	COPIL	D'ici fin 2022	Validation par le COPIL du PROJET		
Travaux	Achevement des travaux prévus	Travaux à demarrer en 2023		Démarrage des travaux	Marais totalement restauré et géré









#### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Il s'agit de la réalisation d'une opération pilote de gestion séparée des biodéchets, via la mise en place d'une collecte en apport volontaire venant en complément des actions existantes de compostage individuel et collectif, distribution de poules, ....

Le projet concerne la fourniture et la pose de 5 abri-bacs à biodéchet en habitat dense des centres-villes de la communauté de communes des pays de l'Ozon (CCPO), Communay, Symphorien d'Ozon et Ternay, pour des habitants volontaires et qui sont dans l'impossibilité de composter.

Le coût d'investissement global du projet est de 9 623 € HT.

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Depuis des années les usagers sont sensibilisés au tri des déchets, et notamment au tri à la source des biodéchets via le compostage. Le projet a pour but d'expérimenter la collecte séparée des biodéchets sur les centres-villes de 3 communes pilotes du territoire de la CCPO, Saint Symphorien d'Ozon, et Ternay, en recrutant 500 habitants volontaires (environ 200 foyers) ne bénéficiant pas d'espaces adaptés aux contraintes du compostage individuel et collectif. Ces usagers se verront remettre un bioseau de pré-collecte et un badge d'accès aux abri-bacs d'apport volontaire de leurs déchets fermentescibles. Les biodéchets ainsi collectés pourront être valorisés par méthanisation.

Objectifs visés : atteindre les objectifs du PRGPD de la région Auvergne Rhône Alpes pour la gestion séparée des biodéchets, en diminuant de 20% les ordures ménagères résiduelles collectées dans les centres-villes concernés.

Résultats qualitatifs attendus : détourner une part des déchets fermentescibles de la collecte des OMR de centre-ville, en complétant les actions déjà en place de compostage et de prévention des biodéchets, pour des zones d'habitat dense.

Résultats quantitatifs attendus : collecte en moyenne de 0.83 kg/habitant/semaine, soit 23.5 t/an de biodéchets via les 5 abri-bacs installés.

Cette démarche vise à augmenter la valorisation de la fraction fermentescible actuellement présente dans les OMR en centre-ville.





Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Porteur du projet : SITOM SUD RHONE

Maîtres d'ouvrage : communes de Communay, Saint Symphorien d'Ozon et Ternay

Pilote: SITOM SUD RHONE - contact: etudes@sitom-sudrhone.com

#### Pour qui ? Publics et territoires visés :

Habitant volontaires des centres-villes de ST SYMPHORIEN D'OZON, TERNAY, COMMUNAY, dans des secteurs d'habitat collectif et denses.

#### 2/ECHEANCIER

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etude sur les centres-villes de COMMUNAY, ST SYMPHORIEN D'OZON et TERNAY, et identification des emplacements des abri bacs	Janvier 2021	Juin 2021
Etape 2	Commande du matériel et conception des supports de communication	Mars 2021	Juin 2021
Etape 3	Recherche de foyers volontaires pour le tri des biodéchets en apport volontaire	Juin 2021	Septembre 2021
Etape 4	Sensibilisation des foyers volontaires, et remise des badges/bioseaux	Septembre 2021	Octobre 2021
Etape 5	Lancement de la collecte	Octobre 2021	Novembre 2021

#### **Quand ?** Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022 : centres-villes de ST SYMPHORIEN D'OZON TERNAY, COMMUNAY,

4/ Idée d'action à mûrir





#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

#### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement estil acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
	SITOM SUD	Fourniture et pose des abri-bacs : 8 475 €HT	Α	
Partenaires	RHONE	Fourniture de 200 bioseaux : 488 €HT		
financiers		Fourniture de 200 badges : 600 €HT		
		Communication : 60 €HT		
		TOTAL : 9 623 € HT		
	ADEME	70% du montant	Α	
	Fournisseur		Α	
Autres	d'abri-bac			
	Collecteur		Α	
	d'abri-bac			

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

LE SITOM SUD RHONE est porteur du projet et en collaboration avec les maires et les services techniques des communes, et de la CCPO, anime les réunions selon une périodicité mensuelle.

Le SITOM commande le matériel et assure la pose des abri-bacs.

Le SITOM et les communes réalisent des documents de communication qui sont adressés aux habitants des centres villes concernés par ce nouveau mode de gestion des biodéchets en apport volontaire

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Il n'y a pas d'autorisation nécessaire.

4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021 9 623 € HT en 2021.

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)
Les sommes sont budgétées au SITOM.





#### **Quels autres besoins?**

Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) : Partenaires ? Appui technique : Les agents des communes, les agents du SITOM, le fournisseur d'abri bacs à biodéchets et le collecteur de biodéchets seront mobilisés.

Difficultés ou blocages à lever : s'assurer que les habitants vont bien gérer les apports de biodéchets



**5/EVALUATION** 

#### Quelles modalités d'évaluation?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Taux de captage des biodéchets en Kg de déchets recyclables par an et par habitant
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Annuelle
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	SITOM SUD RHONE

# **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modal ités de calcul	Objectif au lancement de	Résultat 2021- 2022	Résultat 2023	Résultat 2027
		l'action			
Tonnage de biodéchets	Données des	23.5 tonnes/an	23.5 tonnes/an	23.5 tonnes/an	23.5 tonnes/an
collectés via les abri-bacs	collecteurs	47 kg/hab/an	47 kg/hab/an	47 kg/hab/an	47 kg/hab/an





Contrat Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

Quoi ? Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé):

Enfouissement des contenants de collecte en centre villes de ST SYMPHORIEN D'OZON, DE TERNAY, COMMUNAY, SEREZIN... par la fourniture et pose de Silos enterrés pour les déchets recyclables et les ordures ménagères résiduelles : 422 712 € HT

Pour quoi ? Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Les silos enterrés se substituent à la collecte en porte à porte des déchets en bacs dans les zones denses

C'est un autre mode de collecte écologique en substitution de la collecte classique en bacs qui est moins polluante visuellement (1 silo à la place de 20 bacs à roulettes). En terme d'accessibilité les bacs encombrent les trottoirs surtout en centre-ville car les gens ne peuvent ou ne veulent pas les rentrer dans leurs logements. Ils suppriment les points de regroupement des bacs 4 roues qui sont des dépotoirs.

Les silos sont collectés 1 fois par semaine

Sur les communes : ST SYMPHORIEN D'OZON, TERNAY, COMMUNAY, SEREZIN

Résultats qualitatifs attendus : un meilleur tri des déchets

Résultats quantitatifs attendus : une meilleure performance de tri des déchets : +1 kg/ an /habitant

du taux de captage des recyclables

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

SITOM SUD RHONE/ communes concernées /CCPO

Pour qui ? Publics et territoires visés :

HABITANTS DES centres villes de ST SYMPHORIEN D'OZON, TERNAY, COMMUNAY, SEREZIN

== 2/ECHEANCIER

Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :





Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etude sur le centre- ville de ST SYMPHORIEN D'OZON,	Année 2020	Janvier 2021
Etape 2	Commande et pose des silos dans le centre-ville de ST SYMPHORIEN D'OZON,	mars 2021	Octobre 2021
Etape 3	Etude sur le centre- ville de TERNAY, COMMUNAY, SEREZIN	Septembre 2021	Décembre 2021
Etape 4	Commande et pose des silos dans le centre-ville de TERNAY, COMMUNAY, SEREZIN	Janvier 2022	Juin 2022

# Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022 : centre-villes de ST SYMPHORIEN D'OZON TERNAY, COMMUNAY, SEREZIN

4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires	SITOM SUD RHONE	50 000 €	Α	
financiers	Commune de ST SYMPHORI EN D'OZON	172 712 €	A	
	Commune de TERNAY	35 000 €	Α	
	Commune de	35 000 €	А	





	COMMUNA Y			
	Commune de SEREZIN	40 000€	Α	
	CCPO	90 000 €	Α	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

LE SITOM SUD RHONE est porteur du projet et en collaboration avec les maires et les services techniques des communes et de la CCPO animent les réunions avec une périodicité mensuelle.

Le SITOM commande le matériel et assure la pose des silos

Les communes et la CCPO réalisent les travaux de fouilles

Le SITOM et les communes réalisent des documents de communication qui sont adressés aux habitants des centres villes concernés par ce nouveau mode de gestion des déchets en silos enterrés

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées Les seules autorisations nécessaires sont les DICT

4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021 422 712 € HT

Quels moyens déjà obtenus ? Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Les sommes sont budgétées dans les communes et au SITOM

#### **Quels autres besoins?**

Autres moyens (humains, matériels, immobiliers): Partenaires? Appui technique:

Agents des communes , du SITOM et de la CCPO, le fournisseur de silos et les entreprises de TP qui réalisent les fouilles

Difficultés ou blocages à lever ; s'assurer que les réseaux souterrains permettent l'enfouissement des silos

**Autres commentaires libres:** 





#### **5/EVALUATION**

# quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Taux de captage des déchets en Kg de déchets recyclables par an et par habitant	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Annuelle	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	SITOM SUD RHONE	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Tonnage de déchets produits par le territoire	Données des collecteurs	50 kg/habitant/an	60 kg/hab/an	90 kg/an/hab	95 kg/an/hab

Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire





CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des émarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		





**Contrat** Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés da le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE - seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### 1/PRESENTATION DU PROJET

Quoi ? Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention

La réhabilitation d'une maison de maitre, en plein cœur du village. Création en Rez-de-chaussée d'une surface commerciale et réalisation de deux logements de type T2 T3 dans les étages

Pour quoi ? Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Compétitivité/Cohésion : maintenir voire développer le commerce local et assurer ainsi une continué de l'offre commerciale à l'échelle du territoire communautaire. Développer l'offre de logement locatif souvent déficitaire dans les territoires ruraux où l'accession à la propriété de pavillon est priorisée. Transition écologique : rénovation énergétique totale du bâtiment, (isolation, toiture, chauffage) ; Eviter la consommation d'espace en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti existant.

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

La commune de Marennes

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Résident de la commune et espace intercommunal

\_\_\_\_ 2/ECHEANCIER

**Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Description Date début	
Etape 1	Etudes Architecte	En cours	
Etape 2	Dépôt du permis	Fin 2021	
Etape 3	Début des travaux	2022	2024
Etape 4			

**Quand ?** Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier





(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours :
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3<mark>/ Projet pour 2021/2022</mark> OUI Phase esquisse en cours par architecte Début des travaux en 2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

0/4	OTE		A 1	MPL	101	
3/A	( * I 🛏 I	IIPS	$\Delta$	INIDI		ı 🛏 🖊
$\mathbf{J}/\mathbf{A}$		$OI \setminus O$	$\sim$ 1		140	

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

#### AUCUN actuellement

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Dortonoiros				
Partenaires financiers	_			
manerers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)
Information de la population par communication sur les panneaux d'affichage, site internet et le bulletin municipal.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Obtention Permis de Construire/ Visite de la commission de sécurité après les travaux.

### 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

Financement sur 2022 => 600 000 €HT

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Fonds propre – besoin en financement au moins 40 %





**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?



#### **5/EVALUATION**

# que les modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	semestrielle
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
réduction des consommations d'énergie		30%			
Mesures de performances après rénovation					





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés			
	Existence de voies réservées au covoiturage			
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé			
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public			
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs			
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité			
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)			
	Consommation énergétique du territoire			
	Production annuelle d'énergie renouvelable			
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises			
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul			
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)			
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)			
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire			
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes			
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs			
	Taux de tri sélectif par filière			
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP			
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale			
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire			
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.			
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable			
	Surface des haies			
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)			
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire			
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions			





**Contrat** Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés da le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

La reprise des infrastructures d'éclairage public (commande et passage en 100 % LED). Rénovation de 25 armoires de commande et de 370 points lumineux. Réduction de la puissance consommée de près de 50%

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Transition écologique : Réduire les consommations en énergie

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Porteur de Projet : SYDER

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Commune de Marennes

\_\_\_\_ 2/ECHEANCIER

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etudes	2022	
Etape 2	Travaux	2023	2024
Etape 3			
Etape 4			

**Quand ?** Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022 Démarrage des études en 2022 et travaux en 2023
- 4/ Idée d'action à mûrir





#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Information de la population par communication sur les panneaux d'affichage, site internet et le bulletin municipal

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

\_\_\_\_ 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

Montant des travaux estimés à 250 000 € HT

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Subventionnement attendu minimum 40%

**Autres commentaires libres:** 





#### **5/EVALUATION**

# quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Calcul CEE
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Calcul du gain énergétique		50 %			
Gains exploitation maintenance		50 %			





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés		
	Existence de voies réservées au covoiturage		
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		





**Contrat** Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés da le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE - seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### 1/PRESENTATION DU PROJET

Quoi ? Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention

La rénovation énergétique du groupe scolaire construit en 1980 et comprenant actuellement 8 classes pour 220 élèves.

Pour quoi ? Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Cohésion : Fournir une structure d'enseignement écoresponsable et adaptée.

Transition écologique : Réduire les consommations en énergie, utilisation de matériaux neutre.

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

La commune de Marennes

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Enfants fréquentant l'établissement scolaire

== 2/ECHEANCIER

**Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	AMO - DIAG	2023	
Etape 2	Consultation	2024	
Etape 3	travaux	2025	2026
Etape 4			

Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours





- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir -

3/AC7	<b>TEURS A</b>	IMPLIG	<b>UER</b>
-------	----------------	--------	------------

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

#### **AUCUN Actuellement**

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
imanciers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Information de la population par communication sur les panneaux d'affichage, site internet et le bulletin municipal

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Obtention d'une déclaration Préalable/ Visite de la commission de sécurité après les travaux.

### 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

Enveloppe budgétaire de 1 000 000 €HT

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)





**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Subventionnement 40 % minimum, Fonds propre, emprunt ....



#### **5/EVALUATION**

# quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	semestrielle
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
réduction des consommations d'énergie		30 %			
Mesures de performances après rénovation					





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés		
	Existence de voies réservées au covoiturage		
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU/ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par : COMMUNE DE COMMUNAY

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

 $\square$  Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – <u>seules</u> les rubriques 1 et 2 sont nécessaires

☐ Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE – <u>toutes les rubriques doivent être</u> <u>complétées</u>

#### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Mise aux normes énergétiques et extension de l'école des Brosses

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Rénovation énergétique des locaux existants d'école élémentaire, création de locaux d'école maternelle avec respect normes environnementales à définir et équipements associés (Bibliothèque, accueil de loisirs, salle de spectacle)

Partie rénovation : niveau BBC rénovation

Partie création: BEPOS

Niveau global de réduction de consommation : 55% au minimum

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Mairie de COMMUNAY

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Publics scolaires et du centre de loisirs municipal, associations culturelles et population (salle de spectacle de l'Amphithéâtre des Brosses)

2/ECHEANCIER

#### Comment ? Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Programme	Janvier 2021	Septembre 2021
Etape 2	Conception	Janvier 2022	Décembre 2022
Etape 3	Travaux (1ère tranche)	Juin 2023	Décembre 2024
Etape 4	Travaux (2 <sup>ème</sup> tranche)	Janvier 2024	Décembre 2025







(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022 pour son engagement initial calendrier sur cinq années
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

#### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires	EUROPE	Aide au financement (800 000 euros)	С	Dossier de demande
financiers	Etat	Aide au financement (500 000 euros)	С	Dossier de demande
	Région	Aide au financement (100 000 euros)	С	Dossier de demande
	Département	Aide au financement (100 000 euros)	С	Dossier de demande
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Association des différents usagers au long de la procédure de définition des besoins pour aboutir au programme architectural, fonctionnel et environnemental

Information à la population des trois esquisses proposées dans le cadre du concours de maitrise d'œuvre à venir et explication du choix du lauréat

Restitution à chaque étape aux différents utilisateurs de l'avancement du projet et communication sur les différents supports municipaux

Association étroite de l'école à l'organisation de chantier, les travaux devant se faire en site occupé.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Permis de construire

4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

Etudes de programmation : 25 000 euros





**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Néant

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

#### **Autres commentaires libres:**

#### **5/EVALUATION**

#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Mesures des économies d'énergie
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Annuel
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	SIGERLY

# **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Données issues de l'Observatoire Régional Climat Air Energie Auvergne Rhône Alpes Données à l'échelle de l'EPCI : CC du Pays d'Ozon

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	ORCAE profil 26214 hab	212 kTeq CO2 Par habitant : 8,08Teq CO2/hab			
Consommation énergétique du territoire Communal (yc transport)	ORCAE toutes consommations énergétiques yc agriculture et transport	872,86 GWh			
roduction annuelle d'énergie renouvelable Communal	ORCAE Production EPCI	45890,59 MWh			





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés	
	Existence de voies réservées au covoiturage	
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé	
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public	
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	
	Consommation énergétique du territoire	
	Production annuelle d'énergie renouvelable	
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul	
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)	
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)	
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire	
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes	
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs	
	Taux de tri sélectif par filière	
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP	
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.	
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	
	Surface des haies	
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)	
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire	
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par : COMMUNE DE COMMUNAY

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante):

- $\square$  Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules</u> les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
- ☑ Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques doivent être</u> <u>complétées</u>

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Installation d'une centrale photovoltaïque en couverture des tennis municipaux et fermeture des espaces couverts. L'opération ne génèrera aucune consommation d'espace naturel.

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Attendu: 1000 m² de panneaux solaires pour la production d'énergie renouvelable

## Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Mairie de COMMUNAY et société spécialisée (restant à retenir) dans le cadre d'un bail à construction qui déterminera :

- le volume de la toiture avec centrale photovoltaïque à créer et exploiter par le preneur
- le volume à clore par la Commune (cours de tennis utilisés par les membres du club de tennis intercommunal Communay-Ternay)

#### Pour qui ? Publics et territoires visés :

Ensemble des habitants par la production locale d'énergie électrique Usagers des cours de tennis

#### \_\_\_\_ 2/ECHEANCIER

#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Etudes géotechniques	Avril 2021	Juin 2021
Etape 2	Partenariat avec opérateur privé	2022	
Etape 3	Travaux (toiture)	2022	2023
Etape 4	Travaux (fermeture)	2023	2024

**Quand ?** Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :





- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022 pour son engagement initial calendrier sur quatre années
- 4/ Idée d'action à mûrir

#### **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
	Fédération	50 000	С	
Partenaires financiers	française de			
illialiciers	tennis			
	Etat	100 000	С	
	Région	40 000	С	
	Département	20 000	С	
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Présentation de bilans énergétiques à la population via les supports municipaux de communication Réunions trimestrielles (voire plus régulières sur certaines phases du projet) avec l'association intercommunale de Tennis et si besoin les représentants locaux de la fédération française de Tennis

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

Permis de construire

Procédures relatives à la revente de l'énergie produite (opérateur privé)

### 4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

En 2021, la Commune a prévu la réalisation d'une étude de sol pour une valeur de 15 000 euros.

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)





**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Conclusion d'un partenariat pour la création et l'exploitation de la centrale photovoltaïque avec un opérateur privé spécialisé





#### Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Différentiel consommation / production d'énergie pour les bâtiments communaux et l'EP
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	annuelle
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Sigerly au titre du Conseil en Energie Partagée

# **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Production annuelle d'énergie renouvelable	Ratio de compensation Production énergie verte consommation d'énergie de l'équipement	,		50%	100%





Exemple : indicateurs extraits de la circulaire sur les CRTE (N°6231/SG du 20/11/20) pour le volet « Ecologie »

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés		
	Existence de voies réservées au covoiturage		
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		
	Consommation énergétique du territoire		
	Production annuelle d'énergie renouvelable		
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises		
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)		
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)		
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire		
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes		
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs		
	Taux de tri sélectif par filière		
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP		
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.		
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Surface des haies		
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)		
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		





# Contrat de relance et de transition écologique proposé par : COMMUNE DE COMMUNAY

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- oximes Une Fiche Projet o projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE <u>seules</u> <u>les rubriques 1 et 2 sont nécessaires</u>
- $\Box$  Une Fiche Action  $\rightarrow$  projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques doivent être</u> <u>complétées</u>

#### 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé) :

Rénovation énergétique du Gymnase des Brosses

**Pour quoi ?** Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

Mise aux normes environnementales d'un bâti existant après étude de performance énergétique préalable, y compris étude potentielle d'une installation photovoltaïque et définition d'actions cibles

Objectif de réduction de consommation : 60%

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Mairie de COMMUNAY

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Ecoles, centre de loisirs municipal, associations sportives locales



#### **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Diagnostic du bâti	Janvier 2023	Juin 2023
Etape 2	Programme	Septembre 2023	Décembre 2023
Etape 3	Conception	Juillet 2024	Juillet 2025
Etape 4	Travaux	2025	2026





### Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022 pour son engagement initial calendrier sur quatre années
- 4/ Idée d'action à mûrir

3/ACTEURS A	A IMPLIQ	UER
-------------	----------	-----

### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

\_\_\_\_ 4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?





## **Autres commentaires libres:**

5/	<b>EVAL</b>	UATI	ON
----	-------------	------	----

## Quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# **Quels indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

	Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Ш						





MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





Contrat Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE – seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

Quoi ? Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé):

Améliorer l'offre de soins en procédant à l'acquisition de la maison médicale. Le projet prévoit des travaux de rénovation énergétique, des travaux de mise aux normes accessibilité et des travaux d'extension pour une surface nouvelle de 367 m2. Le projet est évalué à 1 225 100 €.

Pour quoi ? Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

L'objectif premier est de maintenir l'offre de soins avec le rachat de la maison médicale, destinée à disparaitre faute de repreneurs ou opérateurs privés.

Mais il est également prévu de développer de nouvelles activités avec l'installation de nouveaux professionnels.

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

Commune de Ternay avec une intervention directe du maire

Pour qui ? Publics et territoires visés :

Le projet concerne un public large. En effet, les activités principales de médecine générale seront renforcées par des activités avec des spécialistes, thérapeutes, infirmiers.

#### == 2/ECHEANCIER

**Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1	Dossiers étude	Juin 2021	Décembre 2021
Etape 2	Dépôt PC	Janvier 2022	Janvier 2022
Etape 3	Consultation des entreprises	Printemps 2022	Printemps 2022
Etape 4	Durée des travaux	Septembre 2022	Septembre 2024





### Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022 : l'acquisition du bâti est faite. L'agencement des différentes phases est établi.
- 4/ Idée d'action à mûrir

### 3/ACTEURS A IMPLIQUER

### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
	DETR	357 530 €	В	
Partenaires	DSIL	551 295 €	В	
financiers				
	Professionnels		С	Les rencontrer
Autres	de santé			pour établir
	Professions		С	des modalités
	paramédicales			de
				collaboration

Animation Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

Ce projet structurant du territoire doit faire intervenir principalement les professionnels de santé et professions paramédicales. Il s'agit aujourd'hui de commencer à prendre des contacts pour une installation en 2024, vraisemblablement par un appel à projet. Les besoins de la population ont été établis au travers de sollicitations directes des élus.

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées En-dehors du permis de construire pour lancer les travaux, aucune autorisation ne paraît nécessaire.

\_\_\_\_ 4/BESOINS

Combien ? Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

Coût du projet 1 225 100 €

\*DETR 357 530 €





\*DSIL 551 295 €

\*Autofinancement 306 275 €

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

Les services de l'Etat ont confirmé l'attribution de la DSIL sur ce projet. La commune est en attente de la décision relative à l'attribution de la DETR.

La commune a déjà mobilisé des fonds pour l'acquisition du bâti.

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

Les autres besoins ne peuvent être définis à l'heure actuelle. En effet, la commune est dans la 1ère phase d'établissement du projet de travaux rénovation thermique, mise aux normes.

Ces travaux d'une certaine envergure seront entrepris en 2022 pour une durée de 24 mois.

### **Autres commentaires libres:**

Ce projet relève d'une volonté très forte des élus, et représente d'ailleurs le projet phare du mandat.

Au-delà du souhait exprimé par les administrés, la faisabilité du projet s'est accompagnée d'études précises sur les besoins exprimés sur le territoire de pérenniser et garantir un service public de santé

### 5/EVALUATION

### quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Questionnaire de satisfaction des administrés sur le service proposé Taux de remplissage de la maison médicale
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Annuelle
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Maire

# **Queis indicateurs ?** A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027





MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de





	particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions





**Contrat** Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés da le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet  $\rightarrow$  projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE - seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
  - Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE toutes les rubriques

#### \_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

Quoi ? Nom et description succincte (Fiches Projets : indiquer le montant de subvention envisagé):

Passage de l'éclairage public en LED avec le SYDER

Pour quoi ? Objectifs visés, résultats attendus quantitatifs et qualitatifs, inscription dans les axes du Plan de relance :

La commune envisage de passer l'ensemble de l'éclairage public en LED, dans le cadre de l'action engagée par le SYDER au niveau de son territoire de compétence. Chaponnay compte environ 2 000 sources lumineuses, le gain énergétique, l'intelligence de gestion et la réduction de la pollution lumineuse sont autant de facteurs que nous comptons mettre en avant.

Qui ? Porteur du projet /Maîtrise d'ouvrage/Pilote/contacts :

MAIRIE DE CHAPONNAY. Place de la mairie 69970 CHAPONNAY Monsieur Raymond DURAND, maire. Tel 04 78 96 00 10 ingrid.burlet@mairie-chaponnay.fr

Pour qui ? Publics et territoires visés :

<u>Le public local</u> : les habitants de Chaponnay et les visiteurs

### = 2/ECHEANCIER

**Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1			
Etape 2			
Etape 3			
Etape 4			





**Quand ?** Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

- 1/ Projet en cours : mission confiée au SYDER
- 2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020
- 3/ Projet pour 2021/2022
- 4/ Idée d'action à mûrir

3/ACTEURS A	IMPLIQ	UER
-------------	--------	-----

### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C) ?	Prochaine étape / action à entreprendre
	SYDER			
Partenaires				
financiers				
Autres				

**Animation** Indiquer les dispositifs prévus pour impliquer les acteurs du projet dans la dynamisation du territoire (réunions - à quels intervalles ?, actions de communication, appels à projets...)

**Quelles autorisations nécessaires ?** Lister les autorisations qu'il faut obtenir (impacts environnementaux, humains) et les dates des demandes si déjà effectuées

\_\_\_\_ 4/BESOINS

**Combien ?** Premiers éléments financiers ou budget prévisionnel 2019/2021

L'estimation du SYDER s'élèverait à 1 407 000 € HT. Une analyse plus précise des coûts sera nécessaire pour l'affiner au regard de l'engagement des collectivités dans la démarche et des marchés du SYDER

**Quels moyens déjà obtenus ?** Crédits budgétaires, financements déjà mobilisés (notamment financements de droit public)

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?





## **Autres commentaires libres:**

_		 			
5	$I\Lambda$		<b>\</b> T	m	NI
U	<i>,</i> –	 <b>.</b>	<b>1</b>	ıv	14

# quelles modalités d'évaluation ?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs ? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/moda lités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Consommation énergétique du territoire	Nb de Kw/h consommés				





MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés			
	Existence de voies réservées au covoiturage			
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé			
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public			
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs			
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité			
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)			
	Consommation énergétique du territoire			
	Production annuelle d'énergie renouvelable			
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises			
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul			
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)			
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)			
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire			
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes			
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs			
	Taux de tri sélectif par filière			
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP			
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale			
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire			
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.			
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable			
	Surface des haies			
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)			
EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire			
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions			





### Contrat de relance et de transition écologique proposé par ...

Partie « Fiche Action » – à remplir dans le cas de projets aboutis prêts à être financés dans le cadre du contrat

Le présent document est (cocher la case correspondante) :

- Une Fiche Projet → projets non aboutis à retravailler dans le cadre ou en aval du CRTE seules les rubriques 1 et 2 sont nécessaires
- Une Fiche Action → projets aboutis et intégrés dans le CRTE <u>toutes les rubriques</u> doivent être complétées

### \_\_\_\_\_ 1/PRESENTATION DU PROJET

**Quoi ?** Rénovation de la cours de l'école primaire :

D'une superficie de 2000 m² datant de la construction des bâtiments dans les années 60, entièrement revêtus d'enrobé et pourvus de vieux arbres qui déchaussent le revêtement, elle nécessite d'être rénovée. L'objectif étant de mener ces travaux tout en prenant en compte les problématiques environnementales actuelles

Pour quoi ? Objectifs visés : Transition écologique / cohésion / préservation

- Désimperméabiliser au maximum les sols (passage de 430m² à 920m²)
- Infiltrer les eaux pluviales grâce à des revêtements poreux ou des espaces végétalisés
- Réutilisation des eaux pluviales pour l'arosage avec mise en place de cuve de stokage
- Lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur en plantant la cour de l'école
- Installer un jardin pédagogique et un jardins de "sens"
- S'ancrer dans une démarche écologique, durable et économique en réexploitant et en réutilisant au maximum les matériaux en place (décroutage de l'enrobé pour réaliser les nouvelles plantations, réemploi des pavés existants, transformation du bois des arbres en jeux, réutilisation de l'enrobé
- aménagement d'un parking à vélos pour favoriser les déplacements en modes doux

#### Qui?

Porteur du projet : Mairie de Sérézin du Rhône : DGS : Mr TEYRE / 04 78 02 02 55 /

mairie@serezin-du-rhone.fr

Maîtrise d'ouvrage : Bureau d'étude : OGI LYON : 355, allée Jacques Monod 69800 Saint Priest / Ludovic FONTAINE : Tél. : +33 4 81 13 13 16 - Port : +33 6 83 07 98 92 / Courriel :

LFONTAINE@ogi2.fr - Web: www.ogi2.fr

## Pour qui?

Les utilisateurs de l'école primaire : 200 enfants, les enseignants, et les activités périscolaires.





### \_\_\_\_ 2/ECHEANCIER

## **Comment ?** Calendrier des modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes Description		Date début	Date fin
Etape 1	Choix bureau d'étude	Février 2021	
Etape 2	Consultation et choix des entreprises	Avril-Mai 2021	
Etape 3	Début chantier	Juin 2021	Octobre 2021
Etape 4			

## Quand ? Etat d'avancement du projet, échéance et calendrier

(Merci d'entourer l'état d'avancement + rajouter vos commentaires) :

1/ Projet en cours : les travaux débuterons fin Juin 2021 pour une réalisation pendant les vacance scolaires

2/ Projet prêt à démarrer en 2019 ou 2020

3/ Projet pour 2021/2022

4/ Idée d'action à mûrir

## **3/ACTEURS A IMPLIQUER**

### Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

	Qui	pour (si engagement financier, détailler le montant)	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre
Partenaires financiers	DSIL	50 000 €	В	Attente l'attribution des subventions
manerers	Agence de l'eau	120 000 €	В	Attente l'attribution des subventions
	DETR	95 000 €	В	Attente l'attribution des subventions
Autres	Associations environnementales	Actions de communications auprès des enfants (budget 6000 €)	В	Programmation interventions pour la rentrée 2021-2022

### **Animation:**

Consultations des enfants et des enseignants lors de la réalisation du cahier des charges Actions de communications auprès des enfants par le biais d'interventions d'associations environnementales et idem auprès des enfants lors des activités périscolaires. Les associations interviendront à plusieurs reprises pour sensibiliser sur la cycle de l'eau et les problématiques environnementales liés à l'eau.

Ensuite il est prévu des jardins des sens et des zones de jardins pour les projets pédagogiques des enseignants.





Quelles autorisations nécessaires ? : pas d'autorisation

\_\_\_\_ 4/BESOINS

Prévision budgétaire: 400 000 €

# Quels moyens déjà obtenus?

Pas encore de retour des dossiers de demande de subvention pour le moment

**Quels autres besoins ?** Autres moyens (humains, matériels, immobiliers) ? Visibilité ? Partenaires ? Appui technique ou juridique ? Mise en relation ? Accélération ? Difficultés ou blocages à lever ?

### **Autres commentaires libres:**

### **5/EVALUATION**

# quelles modalités d'évaluation?

Modalités d'évaluation envisagées (méthode,)	Pourcentage désimperméabilisassions des sols
Périodicité de l'évaluation (calendrier)	Résultats immédiats
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

# quels indicateurs? A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 1 à 6 ans – à adapter à l'action

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Objectif au lancement de l'action	Résultat 2021-2022	Résultat 2023	Résultat 2027
Pourcentage désimperméabilisassio ns des sols					





MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés
	Existence de voies réservées au covoiturage
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité
ENERGIE ET CLIMAT	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)
	Consommation énergétique du territoire
	Production annuelle d'énergie renouvelable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)
DECHETS / ECONOMIE	Tonnage de déchets produits par le territoire
CIRCULAIRE	Etat des équipements de tri au regard des normes
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Taux de tri sélectif par filière
AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE	Nb de producteurs vendant en circuit court / Nb de marchés de producteurs ou d'AMAP
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
	Surface des haies
	Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
EAU/ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions



### COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

### PROJET DE TERRITOIRE

### **Préambule**

La commune de Saint Symphorien d'Ozon était iséroise jusqu'en 1967, avant son rattachement au département du Rhône.

Chef-lieu de canton, comprenant les communes de la Communauté de communes du pays de l'Ozon (Chaponnay, Communay, Marennes, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay) et de Chassagny, Millery, Montagny, Orliénas et Taluyers.

Située à mi-chemin entre Lyon et Vienne, Saint-Symphorien-d'Ozon profite d'une position géographique privilégiée, proche des autoroutes A7 et A46 sud. Son ancrage à la périphérie sud de l'agglomération lyonnaise et sa situation entre les principales villes de Rhône-Alpes, créent une réelle attractivité résidentielle et Economique.

Saint-Symphorien-d'Ozon, ville-centre et polarité urbaine, bénéficie d'une diversité de services, commerces et administrations. L'intérêt de la commune est aussi d'avoir su conserver le caractère authentique d'une ancienne cité médiévale, inscrite dans la modernité et bénéficiant d'un cadre de vie préservé.

## Projet de territoire

Durant ce mandat, l'équipe municipale a identifié différents projets dont 5 qui seront présentés dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la CCPO.

- 1. Couverture des terrains de tennis 2 courts de tennis en intégrant des panneaux photovoltaïques
- 2. La réhabilitation, extension de l'école des Marais et construction d'un restaurant scolaire
- 3. La rénovation énergétique du bâtiment Henri Cochet avec ses salles d'activités sportives
- 4. La rénovation énergétique du groupe scolaire du parc.
- 5. La rénovation énergétique de l'Espace Culturel Louise Labé.

Les enjeux liés à ces projets sont définis selon les axes suivants :

Energie et Climat : Diminution des consommations énergétiques conformément au décret tertiaire, Production annuelle d'énergies renouvelables, Diminution des émissions de gaz à effet de serre, atteindre un objectif zéro déchet

Compétitivité : maintenir l'attractivité des services de la commune et le commerce local et assurer ainsi une continué de l'offre à l'échelle du territoire communautaire.

Cohésion : Réhabiliter le patrimoine architectural existant, fournir une structure d'enseignement écoresponsable et adaptée.